

B Politique La Presse

Montréal,
jeudi
23 septembre
1999

ÉDITORIAL / OPINIONS / CYBERPRESSE

L'EXPRESS POLITIQUE



Hausse des pensions de vieillesse

■ Les prestations de sécurité de la vieillesse, accordées aux personnes de 65 ans et plus, seront augmentées de 0,9 % à compter du 1^{er} octobre. Les prestataires recevront ainsi 417,42 \$ par mois d'ici la fin de l'année, a annoncé hier le gouvernement fédéral. Statistique Canada avait annoncé la semaine dernière que le taux d'inflation annuel était passé de 1,8 % en juillet à 2,1 % en août. Une augmentation de 0,9 % est également prévue pour le montant maximum des prestations pour le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint et l'allocation au conjoint pour veufs et veuves. Le montant maximum pour le supplément de revenu garanti pour un célibataire sera désormais de 496,07 \$; l'allocation aux veufs et veuves atteindra 817,57 \$. Toutes les prestations de la sécurité de la vieillesse sont indexées tous les trois mois pour tenir compte du coût de la vie.

20 000 emplois d'étudiants

■ Au cours de l'été 1999, Placement étudiant du Québec (PEQ) a trouvé de l'emploi à plus de 20 000 étudiants, une augmentation de 8 % sur l'année précédente. Hier, en conférence de presse, le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, Guy Julien, a précisé que 82,7 % des étudiants embauchés provenaient des niveaux universitaire et collégial et que 51 % d'entre eux (10 700) ont occupé des emplois spécialisés, reliés à leurs études.

Hépatite C: et de deux!

■ La cour supérieure de l'Ontario a approuvé à son tour, hier, le programme fédéral d'indemnisation des personnes ayant contracté le virus de l'hépatite C entre 1986 et 1990. Le juge Warren Wrinkler a ainsi rendu la même décision que sa collègue Nicole Morneau, de la Cour supérieure du Québec. Elle concluait mardi que le règlement des recours collectifs arrêté en juin est « juste, équitable, raisonnable et dans le meilleur intérêt des groupes concernés. » Il faut maintenant qu'un troisième juge, en Colombie-Britannique, approuve ce règlement pour qu'il entre en vigueur, ce qui pourrait être imminent. Le fonds d'indemnisation totalise un peu plus de 1,2 milliard.

Doer met la main à la pâte

■ Même s'il n'a pas encore officiellement pris la tête du Manitoba, le premier ministre désigné de la province, Gary Doer, a déjà indiqué à Jean Chrétien qu'il désire agir de concert avec lui pour venir en aide aux agriculteurs et aux autochtones. Quelques heures à peine après l'annonce de l'élection, mardi soir, d'un gouvernement majoritaire néo-démocrate, M. Doer a affirmé qu'il avait discuté avec le premier ministre canadien hier matin.

Le Canada enseignera l'art de la paix

■ Un projet mené par le Centre Pearson pour la formation en maintien de la paix situé en Nouvelle-Écosse permettra l'entraînement d'autorités et de militaires de pays francophones d'Afrique à l'art de la paix. Ce projet de 4,5 millions\$ et d'une durée de trois ans « a pour but d'améliorer et d'accroître la capacité de résolution de conflits des pays francophones incluant le maintien de la paix », a déclaré hier Alex Morrison, président du Centre Pearson. « Je présume que la majeure partie des activités se dérouleront en Afrique. » Les responsables du projet espèrent encourager la stabilité en Afrique, un continent déchiré au cours des dernières années par des guerres civiles et des révolutions qui ont causé la mort de centaines de milliers de personnes.

Presse Canadienne

Palais des congrès: Québec fait un nouvel appel d'offres

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Désireux de tirer un trait sur l'immense cafouillis de l'agrandissement du Palais des congrès à Montréal, le gouvernement Bouchard a décrété hier une nouvelle ronde de soumissions, afin de choisir un projet avant la fin d'octobre.

Seules trois firmes seront « invitées » à faire de nouvelles soumissions d'ici la mi-octobre, Axor, Gespro et Hervé Pomerleau, les trois finalistes du premier concours dont la fin abrupte au début septembre a soulevé la controverse. C'est ce qu'ont fait savoir par communiqué, hier, les ministres David Cliche, responsable de la Société immobilière du Québec, et Louise Harel, de qui relève la Société du Palais des congrès. Aucun des deux ministres n'a accepté de venir commenter ce dossier enche-

vêtré. Relancé hier, l'instigateur du projet d'agrandissement, Robert Perreault, passé depuis à un autre ministère, a refusé de commenter l'imbricatio qui retarde depuis des semaines le choix d'un projet. Pour lui toutefois, la décision d'agrandir sur l'actuel Palais des congrès est encore la meilleure.

Le projet à l'étude coûtera probablement une quarantaine de millions de plus que le projet de 185 millions prévu à l'origine. Le Palais des congrès a ajouté des travaux pour que l'édifice soit relié par

liens piétonniers protégés avec la future Cité internationale et recouvrir l'autoroute sous le Palais des congrès entre Saint-Urbain et Bleury. Finalement, on demande à l'entrepreneur retenu d'absorber l'augmentation éventuelle des coûts d'expropriation.

Comme une grande part du travail est déjà réalisée, ce sprint de soumissions ne devrait pas entraîner de report à l'échéancier qui prévoit que le Palais des congrès doit être prêt pour le printemps 2002. On ne parle plus de mai toutefois. Les responsables du Palais indiquent que leur premier engagement ferme est un congrès de 3000 délégués américains du 14 au 20 juin 2002. Le chantier de l'agrandissement du Palais signifie 2700 emplois; les retombées une fois les travaux terminés atteignent 55 millions par année.

La nouvelle ronde permettra à Axor, Gespro et Hervé Pomerleau,

dont les propositions ont été jugées les plus valables par un comité d'experts cet été, de présenter de nouvelles soumissions, qui tiendront compte des changements apportés par le Palais des congrès à son projet original. Chez Axor on se refusait à tout commentaire hier. Pas de réponse chez Hervé Pomerleau. Même silence à la Société immobilière du Québec où, semble-t-il, on serait bien satisfait de la tournure des événements. En effet, le Conseil des ministres se trouve à cautionner la décision de la SIQ, qui à la demande de son client, la Société du Palais des congrès, avait déclaré toutes les propositions irrecevables.

Québec promet de rendre public le rapport du nouveau comité d'évaluation quand une décision sera arrêtée.

Français: le MNQ met de la pression sur Bouchard

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Lucien Bouchard avait déjà à composer avec l'aile militante de son parti qui juge insuffisants les efforts du gouvernement péquiste pour protéger les français à Montréal. Il devra subir en plus les pressions de ses alliés tacites, parmi les « partenaires pour la souveraineté ».

Le Mouvement national des Québécois y va ce matin d'une conférence de presse pour « exiger un véritable bilan linguistique », un coup de semonce destiné à donner des munitions aux péquistes de Montréal au conseil national à Drummondville, en fin de semaine.

Cette sortie publique n'est pas étrangère à la tenue du conseil national, admettait-on au MNQ. « C'est vrai que ce n'est pas une coïncidence », laisse tomber Bruno Viens, second vice-président du MNQ. Douce ironie, il y a trois ans, ce même Bruno Viens avait, comme président régional du PQ de Montréal-Centre, allumé un mouvement de contestation au congrès de l'automne 1996. Lucien Bouchard avait dû mettre tout son poids pour freiner cette fronde qui réclamait le retour à l'unilinguisme dans l'affichage.

Déjà dans Montréal-Centre (14 comtés) lundi soir dernier, les associations péquistes se sont ralliées derrière une résolution du comté de Laurier-Dorion où on réclame que le gouvernement Bouchard « admette sans ambiguïté que la langue française est en situation de déclin à court terme dans l'île de Montréal et à moyen terme dans l'ensemble du Québec ». Cette résolution devrait être approuvée sans problème par les 17 comtés de Montréal-Ville Marie (l'Ouest-de-l'île).

Louise Beaudoin, responsable du dossier linguistique, n'a pas voulu hier lancer le débat, trois jours avant la réunion du week-end. Mais dans les officines à Québec, on prépare déjà la réplique à servir aux délégués au conseil national: ce n'est pas la langue française qui est en déclin à Montréal, mais la proportion de francophones à cause de l'étalement urbain. Les études de Marc Termote, spécialiste invité pour une table ronde, samedi au conseil national, vont dans le même sens. Pour les péquistes montréalais, comme pour le MNQ, prévoit-on, on ne peut tirer un seul élément du dossier linguistique pour se déclarer rassuré.

« Selon les études, dans 5 ou 10 ans, ceux qui utilisent le français à la maison seront minoritaires à Montréal », relève Mario Beaulieu, président régional de Montréal-Centre. « Il faut trouver des solutions, on ne blâme pas les allophones. Dans les quartiers où il y a moins de 80 % de francophones, les transferts linguistiques favorisent largement l'anglais », observe-t-il.

Le conseil national devrait aussi se prononcer sur une autre proposition linguistique. Montréal-Centre, encore, propose que le gouvernement s'engage à « établir à court terme des mesures d'aménagement linguistique réellement susceptibles de contrer la défrancisation de Montréal ».



Après la Saskatchewan, le Manitoba a élu mardi un gouvernement néo-démocrate. Le nouveau premier ministre, Gary Doer, a célébré sa victoire comme il se devait.

La crise de Schreyer et la boutade de Romanow

GÉRALD LeBLANC
envoyé spécial, WINNIPEG

Les Prairies font bande à part. On vient en effet d'y élire deux gouvernements néo-démocrates, minoritaires en Saskatchewan et majoritaire au Manitoba, alors qu'on s'apprête à enterrer ce parti dans le reste du Canada.

Un geste d'Ed Schreyer et une boutade de Roy Romanow peuvent nous aider à comprendre cette apparente anomalie.

En fin de campagne au Manitoba, les deux quotidiens de Winnipeg ont fait leur manchette non pas avec un des deux Gary, le conservateur Filmon ou le néo-démocrate Doer, mais avec un ancien premier ministre provincial et gouverneur général. On pouvait y voir Ed Schreyer exhibant des documents — le fameux fax envoyé à la candidate libérale avec un faux rapport d'activités criminelles du candidat néo-démocrate — et accusant les conservateurs d'être derrière cet autre coup bas. (L'affaire se déroulait dans Interlake, la circonscription où les conservateurs avaient payé un candidat autochtone indépendant pour qu'il divise le vote néo-démocrate en 1995.)

On accusait Schreyer d'avoir souillé son statut d'ancien représentant de la reine et le coupable obtenait une seconde manchette de une en se disant prêt à aller en prison pour défendre ses principes.

Cet incident a bien démontré comment les médias n'en avaient plus de couvrir une campagne aussi terne que les deux Gary,

aussi polis et aussi prévisibles l'un que l'autre. On s'est donc jeté sur la crise de l'ancien gouverneur général comme la misère sur le pauvre monde!

Au-delà des personnalités, c'est le terrain électoral lui-même qui uniformise les enjeux et empêche tout débat déchirant comme ceux de la nationalisation de l'électricité de Lesage, du libre-échange de Mulroney, de la révolution du bon sens de Harris ou de l'avenir constitutionnel du Québec.

Au Manitoba autant qu'en Saskatchewan, le corridor électoral était balisé par trois incontournables: la croix sur tout retour aux budgets déficitaires, la reconnaissance des soins de santé comme priorité des électeurs et la promesse d'entrer dans la nouvelle vague des baisses d'impôt.

On peut insister sur un aspect ou un autre, l'impôt sur le revenu pour Filmon et l'impôt foncier pour Doer, mais on ne peut ignorer l'un des trois impératifs de l'heure. D'où une certaine uniformisation des programmes et l'absence de choix clairs et nets.

Le Parti libéral de Romanow

On a révélé pendant la campagne manitobaine que durant leur jeunesse les deux Gary sortaient souvent en couple avec leurs blondes respectives, deux Janice, à un certain moment. Seul Filmon a marié sa Janice.

On a aussi rappelé que le chef de l'opposition, Gary Doer, avait voté pour le dernier budget du premier ministre Gary Filmon et s'était en-

gagé en début de campagne à ne pas modifier la loi interdisant les budgets déficitaires au Manitoba.

Durant la campagne, c'est Doer qui faisait figure de conservateur avec ses modestes promesses de retour à la décennie d'endettement des années 80, alors que la province était dirigée par le gouvernement conservateur de Grant Devine. Et le brave Ukrainien de Saskatoon laissait tomber une boutade qui explique bien le nouvel échiquier canadien. « Je fournis le gouvernement libéral que veulent les Saskatchewanais », s'est amusé à dire Roy Romanow.

Il voulait ainsi expliquer sa marque de commerce — la social-démocratie à la Romanow, lisait-on sur ses affiches électorales, comme « le néo-démocrate d'aujourd'hui » promettaient celles de Gary Doer — sa capacité de s'adapter aux besoins et aux modes de l'heure comme le fait le Parti libéral du Canada, surnommé NGP (natural governing party) au Canada anglais.

Bref, de plus en plus au Canada, ce n'est pas parce qu'on loge à une enseigne — libérale, conservatrice, néo-démocrate, péquiste, réformiste — qu'on s'engage à en promouvoir le credo traditionnel.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
EDITORIALISTE EN CHEF

Une affaire de plomberie

Comme les poupées gigognes, les problèmes les plus voyants que rencontre au Québec le programme des Bourses du millénaire en contiennent un certain nombre d'autres.

On les connaît maintenant fort bien.

Celui, d'abord, de ces fameux chèques qui, pour satisfaire tout le monde en y causant l'ensemble des symboles et libellés souhaités, devraient être imprimés à la taille de panneaux-réclame!

Sous celui-ci, à la fois incontournable et irrésoluble dans l'absolu, le problème de la politisation de toute négociation Québec-Ottawa dans quelque domaine et à quelque niveau que ce soit. Dans ce cas-ci, il se complique du fait que la Fondation administrant les bourses est un organisme administratif autonome, sans compétence politique.

Enfin, en continuant à peler la situation comme on le ferait d'un oignon, on arrive à la nature particulière du réseau québécois d'enseignement supérieur et de la clientèle qui le fréquente.

D'une part, l'université québécoise ne se porte pas bien. La différence entre les sommes dont elle dispose au Québec, par rapport aux institutions ontariennes, peut atteindre 5000 \$ par étudiant. Elle a réduit ses effectifs et ses services, perdu des professeurs et chercheurs de qualité. Elle n'est financée qu'à hauteur de 25 % par des dons privés, contre 40 % aux États-Unis ou en Ontario.

En contrepartie, les étudiants québécois acquittent des frais de scolarité deux fois moins élevés que leurs camarades du reste du pays (1690 \$ contre 3181 \$ pour le premier cycle, par exemple). Québec leur alloue 250 millions par année en bourses, un des programmes les plus généreux au pays. Et ils sont deux fois moins endettés (25 000 \$ contre 11 000 \$ en moyenne) que leurs camarades d'ailleurs au Canada même si, depuis trois ans, 8500 d'entre eux ont été acculés à la faillite.

Sans parler du fait que l'on se trouve sur un terrain de compétence strictement provinciale, il est difficile de ne pas voir qu'Ottawa a encore une fois chaussé ses gros sabots en créant un programme de 2,5 milliards destiné à subventionner directement les étudiants. Initiative fort bien adaptée à la réalité anglo-canadienne, mais fort peu à la québécoise.

Au surplus, personne n'a oublié les coupures de 500 millions infligées en cinq ans à nos universités, qui sont en partie une conséquence des compressions dans les transferts sociaux en provenance d'Ottawa, passés de 19,3 à 12,5 milliards dans l'ensemble du pays entre 1994 et 1999.

Aussi, voir le gouvernement Chrétien sortir de son chapeau des sommes faramineuses immédiatement englouties dans un programme *son et lumières* alors que, dans le silence et dans l'ombre, l'université se débat avec des problèmes inextricables à quelque chose, en effet, de fort agaçant.

Cela étant dit, est-il indiqué de gémir jusqu'à ce que mort s'ensuive et de geler ainsi des sommes qui n'appartiennent ni à un gouvernement ni à l'autre, mais bien au bon peuple qui s'en est douloureusement séparé au profit du bien public?

Non, bien sûr.

Or, la Fondation soutient qu'un ajustement de tuyauterie permettrait de rencontrer l'objectif que s'est fixé Québec, à savoir que la moitié des 70 millions alloués annuellement à la province aille dans le réseau d'éducation lui-même, et non directement aux étudiants.

Du côté du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse du Québec, François Legault, on semble aussi estimer cette plomberie réalisable. Mais on refuse pour l'instant de s'entretenir directement avec la Fondation, exigeant de procéder « de gouvernement à gouvernement », en conformité avec l'interprétation que l'on prête à une résolution adoptée unanimement, le 15 mai 1998, par l'Assemblée nationale.

Ici, c'est la position de Québec qui est brinquebalante, enfermée dans un légalisme cachant mal une sorte d'ultime improvisation : la résolution en question n'est pas si claire et se borne à demander « instamment au gouvernement fédéral et au gouvernement du Québec de reprendre les négociations ».

Un bon tuyau : si ce qui reste de différent entre les parties se résume à une affaire de qui parle à qui, et si personne n'est capable d'imaginer une solution pour sortir de cette invraisemblable impasse, les 25 000 étudiants québécois qui, très prosaïquement, attendent des chèques, sauront bien identifier le coupable.

Ah oui, les chèques, justement.

Pardonnez l'extrême simplicité de la suggestion, mais le douloureux problème de leur couleur, de leur langue et de leur ornementation ne pourrait-il pas être résolu en effectuant le versement des Bourses du millénaire sous forme de... transfert électronique?



Mario Roy

mroy@lapresse.ca

La pieuvre russe

La corruption est présente partout en Russie. Bien qu'elle ne soit pas aussi bien organisée qu'à l'époque du Parti communiste, elle a fini par prendre une telle ampleur dans l'économie et dans la politique qu'elle exerce maintenant une influence déterminante sur la politique russe.

Plusieurs aspects de cette corruption ont récemment éclaté au grand jour. Ses liens avec l'étranger permettent de mieux constater l'immensité de cette pieuvre interlope. Le premier exemple est le plus politique car il concerne directement le président Boris Eltsine et sa fille Tatiana Diatchenko. Ainsi, une entreprise de construction et une banque tessinoises auraient émis des cartes de crédit au nom du président et de sa fille, qui est une de ses principales conseillères politique, et versé de généreux pots-de-vin dans l'entourage du Kremlin.

La Suisse a fait enquête sur cette affaire à la demande du procureur général de Russie, Iouri Skouratov. Mais au printemps dernier, un vidéo montrant les ébats de M. Skouratov avec deux femmes a été découvert à Moscou et M. Eltsine s'est senti obligé d'exiger sa démission. L'enquête était en effet devenue trop dangereuse, car elle touchait aux caisses noires du Kremlin, contrôlées par Mme Diatchenko, des caisses qui furent extrêmement efficaces lors des dernières élections en Russie et qui devront de nouveau servir lors des élections présidentielles l'été prochain. M. Eltsine ne sera pas candidat, mais son entourage, si proche de l'oligarchie qui contrôle le *big business* russe, veut assurer la continuité politique.

Une autre affaire concerne le blanchiment de près de cinq milliards de dollars américains par *The Bank of New York*. Cette somme proviendrait surtout du crime organisé russe qui contrôle un grand nombre d'activités économiques dans les grandes villes. On aurait assisté à des transferts de fonds qui auraient amplement profité de la connivence de l'État, qui les a non seulement facilités mais encore fait coïncider, dans une large mesure, avec la dévaluation du rouble, l'année dernière — une opération doublement avantageuse pour la pègre russe et sa clientèle.

Ces deux exemples permettent de voir que la corruption n'est pas un phénomène uniforme et organisé, en Russie, mais plutôt un système de vases communicants. Le crime organisé participe sans doute à l'alimentation des caisses noires du Kremlin, lequel veille à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles aux transactions financières si rémunératrices à l'étranger.

Enfin, le cas qui devrait nous inquiéter le plus a trait au détournement des fonds avancés par le Fonds monétaire international pour stabiliser le rouble. Ces fonds n'auraient pas été crédités directement à la Banque centrale de Russie mais auraient transité par une société de gestion financière de Jersey. Cela aurait permis d'acheter des obligations russes appartenant à de hautes personnalités russes avant qu'elles ne subissent les effets de la dévaluation du rouble. Le FMI aurait donc bel et bien stabilisé le rouble, mais seulement pour les bien nantis de Moscou et de Saint-Petersbourg.

Tant de magouilles et de malversations devraient normalement arrêter net tout nouveau crédit à la Russie. Mais la Russie n'est pas seulement un pays corrompu, comme il y en a tant dans le tiers-monde; elle est aussi une puissance nucléaire qui possède un droit de veto au conseil de sécurité des Nations unies. Les États-Unis les premiers tiennent compte de ces circonstances et encouragent l'octroi de nouveaux crédits à la Russie, de peur que l'arsenal et la technologie nucléaires russes ne se tournent contre eux. Pour les États-Unis, c'est une voie prudente qui convient à ses objectifs politiques dans le monde. Mais le Canada ne devrait-il pas dire à haute voix que le soutien financier de la Russie est un non-sens, tant qu'il n'y a qu'une gigantesque pieuvre qui en profite?



LA BOÎTE AUX LETTRES

edito@lapresse.ca

Les enfants de Taschereau et Godbout

M. Pierre Craig,

■ Bien que j'aie toujours apprécié votre objectivité habituelle dans la présentation des nouvelles à Radio-Canada, j'ai été surpris, le 25 septembre, de votre attitude vis-à-vis la question des « enfants de Duplessis » vs l'Église catholique et les communautés religieuses, que vous semblez condamner sans procès.

Premièrement, il serait probablement plus juste de parler des enfants de Taschereau, de Godbout et de Duplessis car, si je ne me trompe, la période durant laquelle ils ont subi leur triste sort précède et dépasse la période Duplessis. Ce dernier a été cependant le premier à allouer 50 cents par jour pour ces enfants, alors que les gouvernements Taschereau et Godbout ne versaient pas un sou aux communautés religieuses.

Deuxièmement, il serait peut-être plus juste de blâmer et de poursuivre ceux qui ont abandonné ces enfants, fruits du recrutement des soldats en temps de guerre, du laxisme de nos mœurs et de l'incurie de nos gouvernements?

Troisièmement, il serait plus juste aussi de blâmer et de poursuivre ceux qui ont classé faussement ces enfants comme déficients mentaux dans le but de s'en débarrasser à bon compte ou d'en débarrasser le gouvernement! Sauf erreur de ma part, comment se fait-il que les médecins et le Collège des médecins se tirent de tous blâmes, de tous ennuis et de toutes poursuites?

De plus, nous devons nous demander ce qui serait arrivé à ces enfants si les religieux et les religieuses n'avaient pas été là pour les accueillir? Car il n'y avait, à cette époque, aucune structure sociale pour les accueillir.

Maurice ARCHAMBAULT

Quelques conseils

M. Jacques Brassard,
ministre des Transports

■ Il est devenu pénible et dangereux de circuler sur nos routes!

Nous vous écrivons cette lettre pour faire pression sur votre ministère pour qu'il revioie et améliore la sécurité des conducteurs automobiles sur nos routes!

Une première suggestion: tous les chauffeurs de camions lourds, remorques, trains routiers et autres véhicules lourds devraient circuler la nuit seulement. La densité de la circulation à l'heure de pointe diminuerait de beaucoup et on se sentirait en sécurité quand nous sommes avec notre famille les fins de semaines! Et pourquoi ne pas leur imposer cet horaire, alors que nos voisins des États-Unis le leur imposent déjà depuis longtemps! De plus, on ne devrait pas permettre à ces camions de passer sur une route qui traverse une ville. À Toronto, c'est déjà fait: les camions doivent contourner la ville.

Mettez vos jeunes ingénieurs à leur table de dessin pour améliorer nos routes. Si nous ne faisons rien maintenant, les catastrophes se répéteront de plus en plus!

Notre sécurité est entre vos mains M. Brassard!

Carolle DEMERS, Monic LAVIGNE, Christine TREMBLAY, Marie-Josée THÉRIEN, Nathalie McCAFFERY, Francine LAPOINTE, Isabelle GAGNÉ, Marie BELMONTE, Monique CHAPUT et Serge PARADIS

La meilleure offre

■ Dans *La Presse* du 16 septembre, Mme Louise Sexton dit ne pas partager mon scepticisme devant la stratégie de l'État-employeur, stratégie qui consiste à commencer la négociation avec une offre salariale pour vouloir la terminer avec la même offre (ma lettre parue le 3 août).

En relations de travail, il est reconnu que la façon de donner l'heure juste, c'est, pour la partie patronale, de faire une offre inférieure au résultat escompté et, pour la partie syndicale, de mettre de l'avant des demandes supérieures à l'aboutissement attendu. C'est ainsi que la négociation peut avancer plutôt que stagner.

L'enseignement qu'il faut retenir de l'affaire Boulware, que je résumais dans ma lettre, c'est qu'en relations de travail, aucune partie, fut-ce l'État, ne doit se prétendre, au départ, plus pure et plus assurée de la vertu de sa position que l'autre partie. Tout est rapport de forces, qui doit s'exercer en évitant de peindre l'autre partie dans le coin, en se préservant de faire perdre la face à l'adversaire, avec qui d'ailleurs il faudra de nouveau collaborer à la fin du conflit.

L'État-employeur québécois aurait été mieux inspiré en ne prétendant pas déposer au départ « sa meilleure offre ».

Jacques FOURNIER

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Les textes peuvent également être acheminés par fax au 285-4816 ou par email à l'adresse: edito@lapresse.ca

Opinions



Jacques Demers alors qu'il était porte-parole de l'Alternative.

PHOTOTHÈQUE, La Presse

Si vous êtes âgé de 40 à 75 ans: attention!

FRANÇOIS GOHIER

L'auteur est associé principal au Groupe Multi Rés.

Les récents déboires bien médiatisés de la compagnie d'assurance-vie L'Alternative sont l'occasion de mettre en lumière les dessous de cette commercialisation grandissante des polices d'assurance-vie « sans visite d'un représentant » et « préapprouvées sans examen médical », tel qu'annoncées à la télévision par L'Alternative et d'autres compagnies comme Norwich Union. Si l'achat d'une telle police par un aîné peut représenter pour certains une dernière occasion dans leur existence d'acheter de l'assurance-vie, pour bien d'autres, ne constitue-t-il pas ni plus ni moins qu'un attrape-riposte ?

Il y a quelques années, notre firme de recherche marketing a réalisé une étude sur le sujet. L'hypothèse de travail était à ce moment-là qu'il fallait bien qu'une compagnie comme Norwich Union remplisse un besoin évident chez les consommateurs (et réalise un chiffre d'affaires important, ce faisant) pour pouvoir se permettre d'acheter autant de temps d'antenne de télévision, année après année, afin de promouvoir sa police d'assurance-vie destinée au segment de marché en croissance des 50 à 75 ans.

Une première partie exploratoire de l'étude auprès de ces personnes de 50 ans et plus a permis de réaliser que la plupart des individus n'étaient pas du tout réceptifs à l'approche télévisée de Norwich Union et qu'ils en gardaient une impression franchement mauvaise (problèmes de crédibilité et de transparence).

Ce résultat préliminaire généraait évidemment plus de questions que de réponses. Comment Norwich Union pouvait-elle évoluer dans le marché avec une image aussi problématique ? Un sondage grand public auprès des 50 ans et plus a permis d'en apprendre beaucoup plus à ce sujet.

Si la vaste majorité des gens interviewés étaient bien au courant de la campagne de Norwich Union à la télévision, peu d'entre eux, par contre, avaient pris la peine de composer le numéro de téléphone pour en savoir plus et très peu d'individus avaient finalement acheté une police de cette compagnie.

Ce n'était donc pas sur un nombre total élevé d'acheteurs que la compagnie semblait asseoir son succès apparent. Il fallait donc que ce soit sur la rentabilité des polices vendues aux individus.

Des entrevues avec des acheteurs de polices de Norwich Union ont illustré

le fait que certains d'entre eux étaient en bonne santé (selon les questions habituellement posées par les souscripteurs d'assurance) et qu'ils avaient acheté à un prix relativement élevé une police très peu avantageuse, somme toute, compte tenu du risque minime qu'ils pouvaient représenter pour cette compagnie d'assurance.

Si ces mêmes individus avaient pu être conseillés par des professionnels de l'assurance ou des conseillers de caisses Desjardins, par exemple, ils auraient complété un questionnaire sur leur état de santé ou éventuellement passé un examen médical et auraient obtenu une garantie d'assurance de loin supérieure à celle achetée chez Norwich Union.

Il faut savoir qu'un aîné assuré chez Norwich Union n'est en fait « pas couvert » durant les deux premières années de son contrat.

(C'est principalement l'existence de cette clause qui permet à la compagnie d'affirmer à la télévision qu'elle accepte toutes les personnes de 50 à 75 ans... sans examen médical)

Les compagnies d'assurance-vie spécialisées dans l'approche directe aux aînés à la télévision ont manifestement bien compris que beaucoup de personnes de 50 ans et plus craignent de ne pas être en mesure d'obtenir de l'assurance-vie compte tenu de la perception qu'ils ont de leur état de santé. Ces compagnies ont développé une approche bien ficelée qui évite aux aînés de faire face à la musique, mais à quel prix !

L'évaluation de sa situation réelle en matière de santé pour les fins d'assurance-vie devrait d'ailleurs être faite avec des gens compétents, car de l'avis des actuaires, il arrive fréquemment qu'une personne « passe les normes »... à sa grande surprise. Chose certaine, à moins d'être en très mauvaise posture à cet égard, on devrait développer le réflexe de rencontrer un conseiller et remplir un questionnaire d'évaluation. Ne pas le faire peut coûter cher à l'individu et rapporter gros aux compagnies d'assurances qui proposent l'avenue séduisante du « sans visite d'un représentant » et du « préapprouvé sans examen médical ».

Il est inquiétant de constater la prolifération de ces approches de marketing direct à la télévision, exploitant la méconnaissance du domaine complexe de l'assurance-vie de la part du grand public. Ça ne semble d'ailleurs pas en voie de se résorber car, aux dernières nouvelles, il ne faut plus être âgé que de 40 ans pour être préapprouvé chez Norwich Union !

Si vous êtes âgé de 40 à 75 ans, attention !

Pas de panique!

La Loi sur le tabac s'inspire largement de la Loi sur la santé et la sécurité du travail

FRANÇOIS DAMPHOUSSE

et FRANCIS THOMPSON

Les auteurs s'expriment au nom de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

À compter du 17 décembre prochain, tous les travailleurs québécois seront protégés contre l'exposition à la fumée de tabac dans leur milieu de travail (exception faite des bars et des restaurants). Il s'agit une disposition clé de la Loi sur le tabac, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en juin 1998.

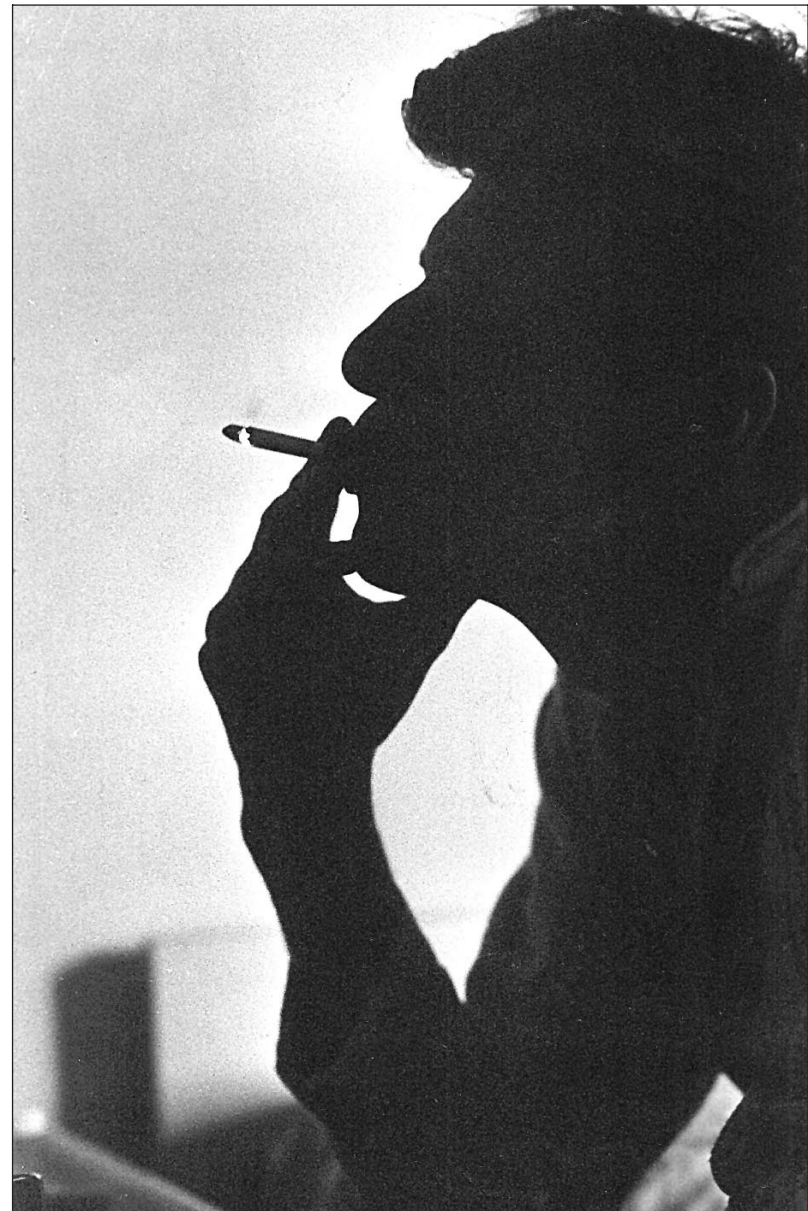
Mais, au lieu de se réjouir de cette bouffée d'air frais dans les bureaux et les usines du Québec, des commentateurs se sont surtout intéressés, dernièrement, à l'éventuelle nomination d'inspecteurs, parlant à qui mieux mieux de « police » du tabac et de « délateurs ».

Pourtant, en ce qui concerne les lieux de travail, la Loi sur le tabac s'inspire largement de la Loi sur la santé et la sécurité du travail, dont les principes de base semblent faire consensus. Cette dernière loi stipule, entre autres choses, que le travailleur doit « veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail ». Dans le cas de l'employeur, il doit « s'assurer que l'émission d'un contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte atteinte à la santé ou à la sécurité de quiconque sur un lieu de travail ».

Or, plusieurs des composantes cancérigènes identifiées dans la fumée de tabac secondaire se retrouvent parmi les substances réglementées par la Loi sur la santé et la sécurité du travail. Il y a quelques années, Santé Canada évaluait à plus de 300 le nombre de non-fumeurs au pays qui meurent chaque année d'un cancer du poumon provoqué par la fumée secondaire; cette évaluation ne tient même pas compte des autres maladies attribuables à la fumée secondaire.

Comme pour la Loi sur la santé et la sécurité du travail, l'application de la Loi sur le tabac relève également de l'employeur. Ce dernier dispose des mêmes droits de gérance pour faire respecter ces deux lois dans son entreprise. Toute négligence de sa part peut lui valoir une amende. D'ailleurs, selon une enquête sur le tabagisme effectuée en 1994 par Santé Canada, 25 % des travailleurs au Québec profitaient déjà d'une interdiction totale de l'usage du tabac dans leur milieu de travail (la Loi sur le tabac a été adoptée en 1998). Avons-nous assisté pour autant à une levée de boucliers parce qu'on a cherché à faire respecter ces interdictions ?

La seule distinction entre ces deux lois se retrouve à l'article 32 de la Loi sur le tabac. Cet article précise : « Pour l'application de la présente loi, le ministre peut nommer des personnes ou identifier des catégories de



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Le 17 décembre, tout le monde éteint... au travail.

personnes pour remplir les fonctions d'inspecteur ou d'analyste.»

Notez bien qu'en aucun endroit dans cet article, on ne fait référence aux employés d'une entreprise. Il s'agit plutôt d'une disposition générale pour nommer les inspecteurs ou les analystes responsables de faire appliquer toutes les facettes de la Loi sur le tabac comme, par exemple, le contrôle de la vente du tabac aux mineurs.

L'article 32 offre également à l'employeur — et voici l'objet de la discorde dont on a fait état dans les médias — une autre option en dehors des mesures disciplinaires auxquelles il a déjà recours pour faire respecter les restrictions du tabagisme dans son entreprise. L'employeur peut demander que des représentants de son entreprise soient désignés comme inspecteurs, avec le droit de remettre des avis d'infraction. Le ministre de la Santé jugera ensuite de la pertinence de la demande.

Il faut vraiment douter de la bonne foi du gouvernement et de la compétence des entreprises pour s'imaginer que cette disposition provoquera la mise en place d'un réseau de « délateurs » dans les milieux de travail québécois. Tout employeur le moins réticent du climat de travail dans son entre-

prise évitera de faire appel à de simples employés pour remplir de telles fonctions. Si jamais il décide de se prévaloir de cette option, l'employeur proposera sans doute des cadres ou des contremaîtres déjà en position d'autorité.

D'ailleurs, il existe déjà 800 inspecteurs au Québec qui avaient et ont toujours la responsabilité de faire respecter les restrictions imposées par la précédente loi provinciale contrôlant l'usage du tabac dans certains lieux publics. Là aussi, nous n'avons pas assisté à une révolte.

Dans ce débat, on semble également oublier que l'employeur peut mettre en place un fumeur dans son entreprise. La communauté de la santé ne s'est jamais opposée à une telle initiative parce qu'elle vient reconnaître le problème de dépendance avec lequel les fumeurs sont aux prises, tout en permettant de protéger la santé des non-fumeurs.

Est-ce que ces mesures relèvent du totalitarisme comme certains s'empressent à le proclamer ? Au contraire. Le droit de travailler dans un environnement sain constitue un de nos droits les plus fondamentaux. Tout comme pour la Loi sur la santé et la sécurité du travail, la Loi sur le tabac vient protéger ce droit précieux.

Le plan « B » de Stéphane Dion: la fin de l'histoire

DANIEL TURP

L'auteur est député de Beauharnois-Salaberry et porte-parole du Bloc québécois pour les Affaires intergouvernementales.

Comme il en a pris l'habitude, le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a une fois de plus agité un doigt menaçant en direction du premier ministre du Québec.

Si, dit-il, M. Bouchard et le gouvernement québécois poursuivent dans leur volonté de tenir un référendum, le gouvernement du Canada a fait savoir qu'il pourrait devoir énoncer les exigences raisonnables de clarté sans le respect desquelles il n'entreprendrait pas de négociations sur l'accession du Québec à la souveraineté.

Mais un rappel « amical » ne suffit apparemment plus. Le ministre du plan « B » invoque maintenant un « devoir moral » de la part du gouvernement du Canada de clarifier les conditions en vertu desquelles il accepterait de négocier avec le Québec. Un tel devoir prend alors l'allure d'une menace : « Si M. Bouchard omet de clarifier la situation, nous la clarifierons dans l'optique du gouvernement du Canada. » Quel genre de clarification exige-t-il du premier minist-

tre du Québec ? « Nous espérons que M. Bouchard, à son retour du Japon, dira : « Puisqu'il est évident que les Québécois ne veulent pas se séparer, il n'y aura pas de référendum et ce sera la fin de l'histoire. »

Cette menace explicite, ce chantage à peine déguisé, marquera probablement la fin de l'histoire du plan « B » de Stéphane Dion. L'attitude du ministre des Affaires intergouvernementales est incontestablement antidémocratique puisqu'il dit au plus haut responsable élu du Québec de ne pas tenir de référendum en raison des sondages et du postulat voulant que l'avenir du Québec réside uniquement dans sa volonté de briser le Canada. Elle est de plus éminemment hypocrite quand, sous prétexte de clarifier la situation, le ministre annonce son intention d'essayer d'imposer les règles que l'Assemblée nationale du Québec devrait suivre lorsqu'elle consulte les Québécois sur leur avenir politique.

Que ce soit par voie de législation, de motion ou de déclaration ministérielle, le ministre veut imposer sa « question claire » sans égard aux pratiques démocratiques du Québec ou au consensus atteint par tous les partis politiques québécois, y compris le Parti libéral de Jean Charest, voix légitime du fédéralisme au Québec. Le ministre peut répéter *ad nauseam* que l'Assemblée nationale a le droit incon-



PHOTOTHÈQUE, La Presse

Daniel Turp

testable de poser la question qu'elle désire mais, en fait, il menace de déclarer nulle et non avenue toute question qui ne respecte pas les critères de clarté établis par le gouvernement fédéral. Or, il oublie que la clarté de la question est un aspect qui peut être débattu à l'Assemblée nationale et qui ne devrait faire l'objet d'aucune ligne directrice arrêtée unilatéralement par le gouvernement fédéral ou son Parlement.

Qui plus est, Stéphane Dion sous-entend que l'Assemblée nationale ne peut comprendre ni in-

terpréter de la bonne façon l'avis consultatif de la Cour suprême sur l'aspect de la clarté, qu'un tel avis doit être précisé par les autorités fédérales et que cette précision fédérale lierait le Québec, son gouvernement et son Assemblée nationale. Le ministre présume également que la Cour suprême a épousé l'opinion du gouvernement canadien concernant la clarté de la question et que cette dernière devrait nécessairement omettre toute référence à une perspective plus vaste pour l'avenir du Québec. Pareille interprétation de l'avis de la Cour suprême est erronée car un examen attentif des remarques de la Cour montre bien que l'approche des juges n'est pas aussi simpliste que celle du ministre Dion.

Même s'il se prononce de moins en moins sur la majorité requise, le ministre des Affaires intergouvernementales semble croire qu'il pourrait tourner la page en imposant une majorité qualifiée au Québec. Une majorité qualifiée qu'il n'a toutefois jamais pu établir. Cette majorité devrait-elle s'élever à 66 2/3 %, à 75 % ou à un seuil supérieur ? L'homme qui exige de la clarté de la part des dirigeants du mouvement souverainiste n'a lui-même jamais pu donner une réponse claire à cette question. Le ministre qui conteste la règle tout à fait démocratique du 50 % + 1, acceptée aux référendums de 1980, 1992 et 1995 au Québec et au Canada, serait-il également prêt à re-

mettre en question la règle du Referendum Act de la Colombie-Britannique (RSBC, chap. 400, art. 4) qui consacre la règle du 50 % + 1 des votes valides ?

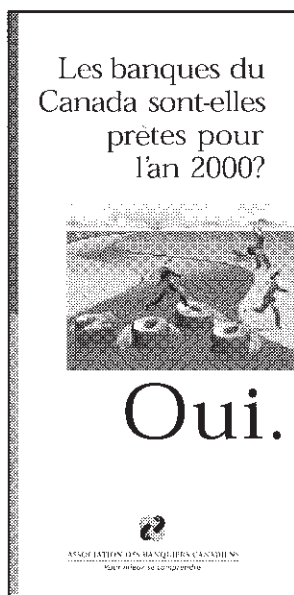
Le discours du Trône du 12 octobre est peut-être l'occasion qu'attendait Stéphane Dion pour concrétiser son rêve, insuffler une nouvelle de vie à son plan « B ». Ses appuis restent toutefois incertains et il est révélateur que le ministre des Affaires intergouvernementales ait essayé de promouvoir son plan alors que le premier ministre Chrétien était au Japon. Quand les chats sont partis, la souris danse. Stéphane Dion devrait en outre s'inquiéter du fait que les ministres fédéraux du Québec (notamment le ministre des Finances, Paul Martin) risquent justement d'être ceux qui l'empêcheront de consolider son plan « B » et précipiteront la fin de son histoire.

Les fondements du plan « B » s'écrouleront principalement parce que les Québécois, de toutes allégeances ou convictions politiques, et les députés du Bloc québécois qui peuvent exprimer le consensus des intervenants politiques du Québec diront à Stéphane Dion ainsi qu'à son maître, Jean Chrétien, que la Chambre des communes et le gouvernement du Canada ne peuvent plus venir usurper les prérogatives de l'Assemblée nationale, du gouvernement et du peuple du Québec. Et que le Québec est et restera toujours libre de choisir son propre destin.

Les banques canadiennes sont prêtes pour l'an 2000

Vous vous demandez peut-être à quel point votre banque est prête à passer le cap de l'an 2000.

Rassurez-vous, les banques canadiennes ont évalué, mis à jour et testé leurs systèmes pour être fin prêtes pour l'an 2000.



Vous pouvez vous attendre à ce que les services bancaires, y compris les guichets automatiques bancaires, les systèmes de paiement par carte de crédit ou de débit et les services bancaires par téléphone ou par ordinateur, continuent de fonctionner normalement au moment du passage à l'an 2000.

Pour plus d'information

L'Association des banquiers canadiens a produit une brochure d'information pour vous aider à mieux comprendre les questions liées au passage à l'an 2000 et comment les banques canadiennes s'y sont préparées. Pour recevoir un exemplaire sans frais, appelez-nous au 1-800-263-0231 ou visitez notre site Web au www.cba.ca.



ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Pour mieux se comprendre

La population humaine augmente dangereusement, prévient l'ONU

GILLES TOUPIN
du bureau de La Presse, OTTAWA

Trop petite, notre planète ? Pas encore, nous dit le dernier rapport sur *L'État de la population mondiale, 1999*, publié par le Fonds des Nations unies pour la population. Nous serons six milliards d'êtres humains le 12 octobre prochain, affirme le document du FNUAP, mais il faudra prendre vite les bonnes décisions pour éviter que l'augmentation rapide de la population ne tourne au cauchemar.

En 40 ans, la population de la terre a donc doublé. Et à ce rythme, les effets dévastateurs sur le renouvellement des ressources naturelles, sur l'environnement et sur la qualité de vie des humains se feront vite sentir si les programmes d'allègement de la pauvreté, d'émancipation des femmes et de protection de l'environnement ne sont pas renouvelés et intensifiés.

C'est que, malgré un ralentissement actuel de la croissance démographique (de 2,4 % à 1,3 % en 30 ans), la population mondiale atteindra en 2050, selon le taux de croissance moyen actuel, le chiffre de 8,9 milliards. C'est peut-être moins que les 9,4 milliards annoncés en 1994, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, mais c'est tout de même peu réjouissant. Car ce chiffre de 8,9 milliards est imputable à l'augmentation des taux de mortalité dus au sida en Afrique subsaharienne et dans certaines parties du sous-continent indien. La réalité, c'est que bon an mal an, plus de 100 millions d'humains naissent sur la planète bleue — et ce pour les 50 prochaines années.

Dans les pays industrialisés, constate l'ONU, la croissance démographique a cessé ou a ralenti. C'est le cas pour l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon. « Les États-Unis sont le seul pays industrialisé où soit encore prévue une importante croissance démographique, en grande partie du fait de l'immigration. » Alors que les taux de croissance les plus élevés se situent dans les pays les plus pauvres, notamment dans les pays africains, 61 pays ont un taux de fécondité qui atteint le « niveau de remplacement » de

2,1 naissances environ par femme ou qui est plus bas que ce niveau. Leur population pourrait donc diminuer à long terme.

Mais, même si on parvenait immédiatement à une « fécondité de remplacement » à l'échelle de toute la planète, révèle le rapport, la population mondiale continuerait d'augmenter pendant plusieurs décennies en raison du grand nombre de personnes qui abordent la période la plus féconde de leurs années procréatrices. En effet, « la moitié des humains sont âgés de moins de 25 ans et on compte plus d'un milliard de jeunes de 15 à 24 ans qui sont les parents de la prochaine génération ».

Certes, le rapport reconnaît qu'une transition démographique de taux élevés à de faibles taux de fécondité est en cours, mais cet avantage risque d'être annulé très vite si les incuries environnementales, le gaspillage des ressources et les crises financières cycliques étaient perpétuées.

Ainsi, la misère étend encore sa chape de plomb sur les habitants de la planète. Les chiffres sont effrayants. Plus d'un milliard de personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins fondamentaux. Sur « 4,8 milliards d'habitants des pays en développement, près des trois cinquièmes sont encore privés d'une hygiène élémentaire. Près d'un tiers n'ont pas accès à l'eau salubre. Un quart des gens manquent de logements adéquats et un cinquième n'ont pas accès aux services de santé modernes. Dans les régions en développement, le cinquième des enfants n'ont pas une scolarisation primaire complète ».

Le rapport de l'ONU, intitulé justement *Six milliards : l'heure du choix*, lance un avertissement pressant aux dirigeants de ce monde. Le lent changement démographique actuel « appelle des choix politiques ». Il faudra non seulement décider au cours du XXI^e siècle « combien d'espèces et d'écosystèmes nous sommes prêts à éliminer pour faire encore plus de place à encore plus d'activités humaines », mais il faudra aussi avoir le courage de contrer le déficit actuel des ressources financières nécessaires pour éviter le chaos planétaire.

La ligne 1-800-O-CANADA: « Impérialisme! » crie Perreault

PAUL ROY

Le ministre québécois Robert Perreault a traité le gouvernement fédéral de « fat cat », de « plein d'argent » et d'« impérialiste » hier. L'objet de son courroux : la ligne téléphonique 1-800-O-CANADA.

Depuis 13 ans, en vertu d'une entente fédérale-provinciale, c'est Communication Québec qui fournit aux citoyens québécois les renseignements téléphoniques sur les services disponibles auprès des deux gouvernements. Ottawa verse à ce titre 1,2 million par an au Québec. Une entente semblable existe également avec le Manitoba.

L'entente courante avec le Québec prend fin le 30 septembre et elle ne sera pas renouvelée, Ottawa ayant choisi d'implanter une ligne téléphonique nationale, la ligne 1-800-O-CANADA.

Or hier, M. Perreault, ministre québécois des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, a voulu « exprimer (son) exaspération » devant cette situation qui forcera son ministère à revoir à la baisse les services de Communication Québec.

Il s'indigne qu'Ottawa « s'appête à mettre 200 millions, donc 50 millions des impôts des Québécois », pour créer ce réseau, « alors que plus de 90 % de la clientèle (selon un

sondage commandé par Ottawa) se disait satisfaite des services qu'on offrait ». « Tout ce qu'on a fait comme efforts, depuis des années, risque d'être balayé parce que le système dans lequel on est est mal foutu ! »

Et le ministre québécois d'accuser Ottawa de crouler sous l'argent « pendant que le gouvernement du Québec est coincé avec ses obligations dans les domaines de la santé et de l'éducation ».

Seule consolation pour M. Perreault, une récente indication de la part de son homologue fédéral Alfonso Gagliano qu'il serait prêt à « négocier sur quelques mois » l'abandon du contrat qui lie les deux gouvernements. M. Perreault a mentionné la date du 1^{er} avril. Il risque d'être déçu...

De passage à Québec en fin d'après-midi hier, M. Gagliano a indiqué qu'il était prêt à négocier une « entente provisoire de transition » de trois, quatre ou six mois, en vertu de laquelle Ottawa « récompenserait » Communication Québec pour lui référer les appels concernant les services fédéraux.

Et quand on lui mentionne que Québec crie au dédoublement, M. Gagliano a cette réponse : « Mettre sur pied une ligne nationale et continuer notre entente avec le Québec, c'est là qu'il y aurait dédoublement. »



A6

Nous n'écrivons pas de poésie, nous en construisons.

La Audi A6, c'est de la poésie à l'état pur. Tout en elle est source d'inspiration. L'élégance de ses trois concepts d'aménagement intérieur appelés *Atmosphères*SM. La puissance débridée de son généreux moteur V6 de 200 chevaux à 30 soupapes. Même la souplesse d'adaptation de sa transmission manuelle/automatique à cinq vitesses Tiptronic^{MD} nous ravit. En quelques mots, la A6 est une harmonie exquise de savoir-faire et d'évolution technologique. Que vous la préférerez avec traction avant FrontTrak^{SC} exclusive à sa catégorie ou dotée, en option, du fameux entraînement intégral quattro^{2D}, c'est de la véritable poésie sur roues. Écoutez votre concessionnaire Audi pour bien d'autres détails lyriques.



AUTO STRASSE, INC.
5905 Trans Canada Highway
St-Laurent, QC
514-748-6961

AUTOMOBILES E. LAUZON
1384, boulevard Labelle
Blainville, QC
450-430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier
St-Bruno, QC
450-653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal, QC
514-274-5471

PARK AVENUE VOLKSWAGEN AUDI
8805, boulevard Taschereau
Brossard, QC
450-656-4811

3,9 %

Taux de financement de location-bail de 3,9 % sur approbation de crédit.

Location-bail de 640 \$ par mois pendant 36 mois; taxes, immatriculation et préparation en sus. Acompte exigé de 5 000 \$, plus un dépôt de garantie remboursable de 700 \$ et la première mensualité de 640 \$. Montant dû au début du bail : 6 340 \$. Location-bail fermée de 36 mois offerte aux clients admissibles par Crédit VW Canada, Inc. chez les concessionnaires participants. Livraison obligatoire avant le 30 septembre 1999. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A6 quattro 1999 de 57 350 \$, comprenant les Ensembles cuir, climatique et commodités, des roues de 16 po et les frais de transport de 570 \$. Total des mensualités : 23 040 \$. Contribution du concessionnaire requise, pouvant modifier le prix final convenu. Frais d'assurance et certaines responsabilités financières éventuelles à la fin du bail aux frais du locataire. Kilométrage dépassant 20 000 km par an, au taux de 0,10 \$ le km, aux frais du locataire. Taux de location-bail calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 3,9 % pendant 36 mois. Prix réel fixé par le concessionnaire. Demandez les détails à votre concessionnaire. «Audi», «quattro», «A6» et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Web, au www.audi.com.

Politique

Le prestigieux Forum des fédérations fait une place à Bouchard et Charest

VINCENT MARISSAL
du bureau de La Presse, OTTAWA

Les organisateurs de la conférence internationale sur le fédéralisme ont finalement trouvé une place pour Lucien Bouchard et Jean Charest, mais seul le chef du Parti libéral a confirmé pour le moment sa présence dans deux semaines à Mont-Tremblant.

Vexés de l'absence du premier ministre du Québec à une conférence sur le fédéralisme se déroulant en sol québécois, les souverainistes avaient réclamé du Forum des fédérations qu'ils revioient son programme pour y inclure Lucien Bouchard.

Question de ne froisser personne, les organisateurs ont aussi invité le chef de l'opposition officielle, Jean Charest, à cette prestigieuse conférence tenue du 5 au 8 octobre.

M. Charest prendra part à une plénière, le vendredi 8 octobre, tout juste avant le discours de clôture du président des États-Unis, Bill Clinton.

Quant à Lucien Bouchard, qui rentre du Japon et se prépare au conseil général de son parti en fin de semaine, il n'a pas encore pris la décision de se rendre à Mont-Tremblant.

Son ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a déjà confirmé sa présence pour le 6 octobre. Il sera d'ailleurs en compagnie de son homologue fédéral, Stéphane Dion, dans une plénière prometteuse intitulée : « Les défis posés par les relations intergouvernementales ».

Le discours d'ouverture, le 6 octobre, reviendra au premier ministre Jean Chrétien qui sera suivi immédiatement par le président du Mexique, Ernesto Zedillo.

Une ministre admet sa toxicomanie

Presse Canadienne HALIFAX

La ministre de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a raconté avec candeur et émotion, hier, sa toxicomanie de jadis et révélé les conséquences tragiques de cette dépendance, dont la perte de son fils.

Jane Purves a expliqué aux journalistes qu'elle avait commencé à prendre de la drogue à l'adolescence, qu'elle était ensuite devenue dépendante des drogues dures et qu'elle avait perdu la garde de son seul enfant pendant plusieurs années. Elle s'est depuis réconciliée avec son fils, aujourd'hui âgé de 29 ans.

« J'ai demandé l'aide de professionnels et, avec le support de ma famille et de mes amis, j'ai été en mesure de m'en sortir », a-t-elle déclaré, la voix parfois tremblante, devant plusieurs caméras et microphones. « Je ne suis plus dépendante depuis plus de 20 ans », a-t-elle ajouté.

Mme Purves a appris l'an dernier qu'elle avait contracté l'hépatite C à la suite de sa consommation de drogues. La maladie est incurable et potentiellement fatale.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, John Hamm, a affirmé qu'elle disposait du support du cabinet conservateur et a salué son courage et son intérêt.

Le vieux canapé de tante Gertrude vaut maintenant 200\$*

LA MAISON DE MEUBLES FRASER - LA MAISON DE MEUBLES
FESTIVAL DE L'ÉCHANGE®
LA MAISON DE MEUBLES FRASER - LA MAISON DE MEUBLES

Vous avez bien lu, car durant tout le mois de septembre à la Maison de meubles Fraser, c'est «Le Festival de l'échange». Il s'agit de nous donner votre vieux canapé et, en échange, nous vous créditerons 200\$ à l'achat d'un nouveau canapé chez nous!

Causeuse ■ Choisissez parmi une variété de tissus. Prix régulier 2795\$. Prix de vente 2095\$
Canapé aussi offert. Prix régulier 2945\$. Prix de vente 2195\$



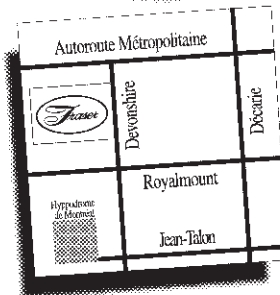
Canapé ■ Choisissez parmi une variété de tissus. Prix régulier 3179\$. Prix de vente 2379\$
Causeuse aussi offerte. Prix régulier 3045\$. Prix de vente 2279\$

Votre vieux canapé fera des heureux!

Afin de vous éviter les tracas que pourrait causer le déménagement de votre vieux canapé, nous vous invitons à nous laisser le ramasser lorsque nous vous livrons votre nouveau canapé. De plus, nous nous chargerons de remettre votre vieux canapé à des œuvres de charité telles que l'Armée du salut ou la St-Vincent-de-Paul. *Obtenez en échange 200\$ pour un canapé, 100\$ pour une causeuse et 50\$ pour un fauteuil. Certains articles ne sont pas admissibles à cet échange. Détails en magasin.



8300, rue Devonshire, Montréal - (514) 342-0050



Beaucoup, énormément, à la folie.

3 coupé



BMW 328Ci

Notre tout nouveau coupé Série 3 vous appelle à vivre intensément. À tous égards, l'édition 2000 du dynamique coupé BMW révisé à la hausse les normes de sa catégorie. Spacieux, l'habitacle intérieur est plus invitant que jamais. Quant à l'extérieur... le moins qu'on puisse dire est qu'il ne manque pas d'audace et qu'il est à la hauteur du caractère sportif, athlétique même, du nouveau coupé Série 3 de BMW. Sa suspension perfectionnée et sa maniabilité exceptionnelle assurent une performance hors pair, d'une infinie précision. Laissez-vous transporter autrement. Avec passion. Passez chez votre concessionnaire BMW pour un essai routier et demandez tous les détails de notre programme d'entretien périodique sans frais pendant trois ans ou 60 000 km.



Voiture la plus sécuritaire du millénaire selon l'association internationale spécialisée dans l'étude des lésions cérébrales

© BMW Canada Inc. - BMW®, le logo BMW® et «Le plaisir de conduire» sont des marques de commerce de BMW AG, utilisées sous licence par BMW Canada Inc. Pour connaître le concessionnaire le plus près de chez vous, composez le 1 800 667-6670. Visitez notre site Web : www.bmw.ca.



Le plaisir de conduire.™

Politique

Montréal International fera cavalier seul

Le conseil d'administration entérine l'entente sur la prospection d'investissements étrangers

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Après un an d'efforts, le PDG de Montréal International, Jacques Girard, crie victoire : le conseil d'administration de l'organisme a

entériné hier soir une entente de principe lui assurant le monopole de la prospection d'investissements étrangers pour la grande région de Montréal.

Même si la présidente du comité exécutif

de la CUM, Vera Danylyuk, s'est abstenue de voter, l'approbation du maire de Montréal, Pierre Bourque, et du président de l'Union des municipalités de la banlieue, Georges Bossé, devraient permettre de confirmer l'intégration de l'Office de développement économique de la CUM par Montréal International d'ici l'assemblée du conseil de la CUM du 8 décembre prochain. L'ODECUM est doté d'un budget de 2,5 millions et emploie une quinzaine de personnes.

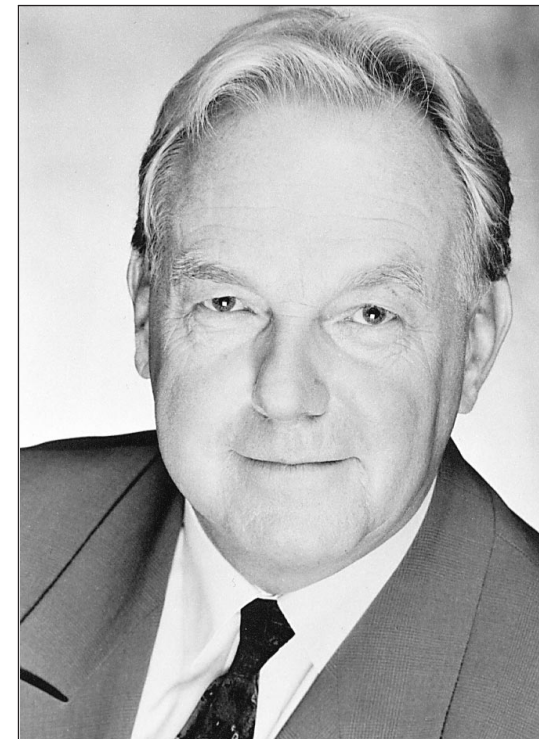
« Le Grand Montréal sera désormais doté d'un organisme unique, performant, axé sur les résultats », a soutenu hier M. Bossé. Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, a lui aussi approuvé cette entente, qui confie à Montréal International la responsabilité de la prospection d'investissements étrangers jusqu'ici dévolue à Laval Technopôle. Depuis quelques mois déjà, M. Girard avait par ailleurs en poche une entente en vertu de laquelle son organisme jouait ce rôle au nom des principales villes de la Rive-Sud.

Ces organismes seront désormais regroupés au sein d'une nouvelle division « Investissement Grand Montréal » à MI, dont M. Girard espère qu'elle sera opérationnelle dès le début de l'an 2000. « L'entente de principe a obtenu l'adhésion et l'enthousiasme de la très grande majorité des membres, se réjouissait hier soir M. Girard. Les gens du secteur privé sont ravis. »

On sait que ce sont les gens du secteur privé qui avaient exigé il y a un an du PDG qu'il mette fin aux guerres de clochers qui empêchaient la région de Montréal de présenter un front uni à l'étranger lorsqu'il s'agissait de courtiser les investisseurs.

Devant la résistance qu'opposaient encore il y a quelques mois à l'intégration la CUM et Laval, plusieurs entrepreneurs avaient même retenu leur contribution annuelle au Fonds de développement de Montréal International à un resserrement de son mandat et à une nouvelle philosophie d'embauche, afin de le doter uniquement d'employés recrutés par lui et non prêtés par les gouvernements. Actuellement, 19 des 45 employés de MI sont prêtés par Ottawa, Québec et la Ville de Montréal.

L'entente de principe entérinée hier confirme le resserrement du mandat de l'orga-



Jacques Girard, PDG de Montréal International.

nisme autour de deux pôles principaux : la promotion et la prospection d'investissements étrangers — prioritairement aux États-Unis et en Europe de l'Ouest — ainsi que le recrutement de nouvelles organisations internationales. Et selon M. Girard, même si MI continue à bénéficier d'employés prêtés, leur nombre sera considérablement réduit.

Cela implique cependant que Montréal International devra obtenir plus de ressources financières pour payer des salaires jusqu'à maintenant assumés par les gouvernements. Jacques Girard dit à cet égard miser sur la volonté exprimée par Ottawa, Québec et par les municipalités, de revoir leur contribution financière dans cette optique.

Et au moment où le gouvernement manifeste son intention de réformer l'organisation municipale à Montréal pour instaurer un esprit de concertation métropolitaine, Jacques Girard estime que l'intégration du développement international, même si elle a été laborieuse, constitue « un premier exemple extrêmement intéressant ».

La super grille du mois

La Presse et LAROUSSE

vous présentent la Supergrille du mois

LE PETIT Larousse ILLUSTRÉ

100 gagnants

meriteront le Petit Larousse illustré 2000 et le fameux t-shirt J'ai réussi.

Avec le Petit Larousse illustré 2000, vous avez toujours le dernier mot.

À surveiller le dimanche !

Taux de location 3,9%

Le plaisir de conduire.

Tenue de ville obligatoire.

BMW 528i modèle 2000 à 3,9%. Vous attachez beaucoup d'importance à votre tenue, alors vous êtes en droit d'exiger la même chose de votre automobile! C'est pourquoi vos concessionnaires BMW du Grand Montréal vous offrent la chance de louer la confortable et sophistiquée BMW 528i 2000 à un taux de seulement 3,9%. Dépêchez-vous de passer chez votre concessionnaire BMW car cette offre se termine le 30 septembre 1999.

Entretien, 3 ans ou 60 000km inclus.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Laval
Boulevard St-Martin Auto inc.
1430, boul. St-Martin Ouest
Chomedey, Laval
(450) 667-4343 / (514) 343-3412
www.bsmauto.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert inc.
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662 / (514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Rive Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.complexeauto.com

MENSUALITES
599\$

Offre valable sur le modèle 528i 2000 neuf, manuel 5 vitesses, de base. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les Services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Les mensualités de 599\$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise minimum de 7 837\$. Le taux de financement est de 3,9%. Valeur résiduelle garantie de 33 345\$. Des frais de 0,20\$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 20 000 km par année. Dernier versement et dépôt de sécurité exigés. Iret, transport et installation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 30 septembre 1999.

1240 Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire • Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno. Pour plus d'informations, composez le 1-800-682-2622 • <http://www.birks.com>

A. Collier, or jaune 18kt, 1 100 \$.
Bracelet assorti, 600 \$.

B. Bracelet, or 18kt, à partir de 325 \$.

C. Anneaux, 100 \$. Nœuds, à partir de 225 \$. En or 18kt.

L'OR BIRKS

BIRKS
depuis 1879

Politique

Cinq ministres fédéraux en tournée au Québec

HUGUETTE YOUNG
Presse Canadienne, OTTAWA

Une équipe de cinq ministres fédéraux sillonne le Québec par train pour sonder le pouls de la population.

Selon le ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, l'objectif est « d'informer les gens de ce que le gouvernement fait. On veut se rapprocher des gens. »

Jugée utile, cette pratique a été instituée à l'automne 1997, a rappelé le ministre.

« Ce n'est pas juste bon en période électorale, il faut le faire tout le temps ».

Selon lui, cette tournée n'a aucun but référendaire. « On parle de dossiers, pas de référendum », a-t-il insisté hier au cours d'une courte entrevue téléphonique.

À chaque arrêt, les ministres rencontrent des chambres de commerce, des groupes sociaux, des organismes.

Le message qui ressort, c'est que « les gens veulent que le gouvernement soit davantage à l'écoute. » Selon le ministre, les Québécois veulent parler de l'avenir, ils veulent une société juste, ils s'intéressent aux programmes d'infrastructure et aux réductions d'impôts. Des fonctionnaires prennent bonne note de toutes ces suggestions, a précisé M. Gagliano.

La tournée a débuté hier à Drummondville et se poursuivra dans une quinzaine de municipalités québécoises, notamment à Victoriaville, Québec, New Richmond, Percé, Gaspé, et Matane.

La présidente du Conseil du Trésor Lucienne Robillard, le ministre du Revenu national Martin Cauchon, le ministre délégué au Sport amateur Denis Coderre et le secrétaire d'État aux sciences, recherche et développement, Gilbert Normand accompagnent M. Gagliano.

Le député Gilles Labbé présidera le comité du PQ sur la réorganisation montréalaise

MARTIN PELCHAT
du bureau de La Presse, QUÉBEC

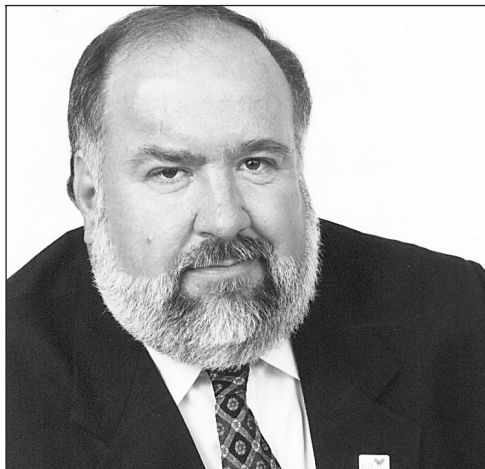
C'est à un député de la couronne nord, ex-maire de Le Gardeur, dans Lanaudière, et adepte de la stratégie des « petits pas » que Louise Harel a confié hier la tâche de diriger la réflexion des députés péquistes sur la réforme municipale dans la grande région de Montréal.

« On sait qu'il faut faire des choses pour Montréal, mais il faut que Montréal fasse aussi des choses pour elle-même », dit d'entrée de jeu Gilles Labbé, député de Masson, qui a hérité de la présidence du comité du caucus du Parti québécois sur la réorganisation montréalaise.

Deux autres comités, dirigés par le ministre Paul Bégin et le député de Bertrand, Claude Cousineau, réfléchiront respectivement sur la réforme dans la région de Québec et ailleurs en province. Leur création reporte de quelques semaines encore la présentation du livre blanc de la ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

M. Labbé connaît bien les affaires municipales. Il a été maire de Le Gardeur, ville de 17 000 habitants, pendant quatre ans et préfet de la MRC L'Assomption pendant deux ans. Il refuse de se prononcer sur les deux principales options encore à l'étude : une CUM élargie ou les fusions massives, mais il ne cache pas sa préférence pour une stratégie étagée.

« Il faut y aller par étapes, on ne peut



Gilles Labbé

pas tout prendre le morceau en même temps, dit-il. Moi j'aime mieux la notion des petits pas, mais des pas qui vont en avant. Si on prend tout le problème dans son ensemble et qu'on veut tout régler en même temps, on risque que ça accroche, qu'on ait de l'opposition et que ce soit un rapport qui s'en aille aux calendes grecques encore. Si on avance pour 50 % de ce qu'on devrait avancer, au moins on aura avancé. »

Cette nomination a réjoui le maire de Rosemère, Yvan Deschênes, qui a orchestré la vigoureuse campagne des maires de la couronne nord contre la superstructure

que Mme Harel voulait imposer dans la région. « C'est une des nouvelles les plus rafraîchissantes que j'aie entendues depuis longtemps, dit-il. Ça veut dire que Québec a compris notre message. M. Labbé a été maire et préfet. Il connaît la réalité du monde municipal et la dynamique de la couronne nord et du Grand Montréal. »

M. Labbé a par ailleurs reçu une première suggestion hier de la part de son voisin de comté, le député péquiste de L'Assomption, Jean-Claude Saint-André, qui se prononce sans équivoque en faveur du projet « une île, une ville » du maire Bourque, assorti d'un élargissement de la CUM aux 111 villes de la région métropolitaine.

Cette CUM élargie piloterait en priorité la fusion des trois grandes sociétés de transport (STCUM, STL et STRSM) mais sur des questions comme la police ou la gestion des déchets par exemple, elle pourrait conclure des ententes de services — offerts à la carte — sur une base volontaire, avec les MRC. M. Saint-André appuie également la proposition de Fonds de péréquation métropolitaine au profit de Montréal défendue par le député de Marguerite-d'Youville, sur la Rive-Sud, François Beaulne.

« Il faut que le gouvernement tranche assez rapidement, dit M. Saint-André. J'ai été surpris et déçu de constater que quand le rapport Bédard a été déposé, le gouvernement n'a pas fait connaître sa position. Tout ce qui traîne se salit. »

LE CONCEPT
LE PLUS INNOVATEUR
DE LA TÉLÉ :
SIX ÉMISSIONS EN
TRENTE MINUTES



LE BONHEUR
EST DANS LA

TELE

CE SOIR

19 H



TVA

Le Réseau d'ici



FAITES-VOUS
PLAISIR !

Politique

Dans Mont-Royal, les libéraux couronneront Irwin Cotler

MARIE-CLAUDE LORTIE

Après désistements et tergiversations, les libéraux fédéraux couronneront finalement un candidat vedette dans Mont-Royal : l'avocat et professeur de droit Irwin Cotler, un défenseur farouche des droits de la personne connu internationalement, qui a déjà plaidé la cause de prisonniers politiques aussi célèbres que Andreï Sakharov et Nelson Mandela.

L'annonce de la candidature de M. Cotler, hier, a en effet déclenché le retrait de la course des trois autres candidats à l'investiture libérale dans cet ancien comté de Pierre Trudeau, qui élit des libéraux depuis 1940.

L'avocat David Lisbona s'est rangé tout de suite derrière M. Cotler dès que celui-ci a annoncé ses intentions, tout comme celui qui

semblait retenir les faveurs de l'establishment du parti jusqu'à présent, le conseiller municipal montréalais et membre du comité exécutif Saulie Zajdel.

Puis, en soirée, ce fut finalement au tour de Anthony Housefather, vice-président d'Alliance Québec, d'annoncer son départ de la course et son appui pour M. Cotler.

« Ça me tue parce que j'avais vendu plus de cartes que tous les autres », a-t-il dit à *La Presse*. Mais M. Housefather a rapidement admis que M. Cotler avait des qualifications qu'un avocat de 29 ans ne pouvait battre. « Avec les autres candidats, je pouvais penser que j'étais le meilleur. Mais pas avec M. Cotler. »

Officiellement, le président de l'association de comté, Marc Leiter, n'a pas pris position en faveur d'un candidat, mais hier, en

entrevue, il ne cachait pas son enthousiasme devant l'arrivée de M. Cotler.

« M. Cotler est un candidat distingué qui va apporter une contribution remarquable au comté de Mont-Royal, au Parti libéral et au Canada. C'est un honneur pour nous tous. Ses appuis sont fantastiques et ils viennent de partout », a-t-il lancé.

Même si M. Cotler l'a amené à se retirer de la course après moins d'une semaine, M. Zajdel, hier, ne tarissait pas d'éloges pour le nouveau venu. « Irwin Cotler est un candidat d'envergure nationale et internationale », a expliqué M. Zajdel. « Son dossier comme défenseur des pauvres et des droits des femmes, des minorités et des opprimés parle de lui-même. Je suis persuadé qu'Irwin sera un porte-parole énergique et efficace des intérêts de Mont-Royal à Ottawa et qu'il apportera

une rigueur intellectuelle et une passion très attendues au Parlement. Nous avons besoin de gens comme Irwin Cotler dans la vie publique et je suis heureux et fier de soutenir sa candidature. »

M. Cotler est professeur de droit à McGill. Au début du mois, il a reçu la médaille du Barreau de Montréal pour sa contribution exceptionnelle à la justice. Il est connu à travers le monde pour sa défense des prisonniers politiques. Un de ses cas les plus célèbres est celui de Anatoli Scharanski, un dissident juif soviétique dont il a obtenu l'expulsion de l'URSS.

Comme député de Mont-Royal, il entend défendre les droits des femmes, des enfants, des minorités, des immigrants. « Et je veux aussi m'intéresser à l'écart grandissant entre les riches et les pauvres », a-t-il dit hier en entrevue.

Clauses discriminatoires : Diane Lemieux cherche à « crever l'abcès »

MICHEL HÉBERT

Presse Canadienne, QUÉBEC

Le succès du futur Sommet du Québec et de la jeunesse dépend de la qualité de la loi visant l'élimination des clauses discriminatoires, ont fait comprendre des jeunes à la ministre du Travail, Diane Lemieux, hier.

Outrée, Mme Lemieux a répliqué que l'exercice en cours ne permettra pas de refaire le monde.

« Il faut faire les débats aux bons endroits. On peut régler des choses concernant les clauses orphelin (discriminatoires) mais on ne règlera pas tout », a-t-elle déclaré en marge de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 67 sur les disparités de traitement.

Mme Lemieux n'a pas pris les allusions faites par des groupes jeunes voulant que le futur Sommet du Québec et de la jeunesse souffrira d'une loi qui n'interdira pas efficacement les clauses discriminatoires.

Au second jour des consultations publiques, elle a décidé de « crever l'abcès » et de réaffirmer que le débat sur les clauses discriminatoires ne permettra pas de corriger toutes les injustices faites aux jeunes du Québec.

« Et je dois dire que le lien avec le sommet, ça me rend mal à l'aise, je trouve ça incroyable », a-t-elle insisté en pesant ses mots.

Mardi, la Fédération des étudiants universitaires affirmait qu'une loi « sans manche et sans lame » serait inacceptable et remettrait en cause la participation des jeunes au sommet.

« Pour nous, ce qui se décidera ici, ce qui se discute ici, ça fait partie de la consultation du sommet. Et pour nous, une loi, c'est une décision, et on espère qu'elle sera à la faveur des jeunes », affirmait, menaçant, Daniel Baril, de la FEUQ.

Hier, Force Jeunesse est revenue à la charge en soutenant que les discussions sur les clauses discriminatoires ouvraient obligatoirement le débat sur la situation des jeunes dans la société québécoise.

« Ça nous a ouvert les yeux sur plein de choses », a répliqué François Rebello à la ministre Lemieux qui lui avait reproché de « déborder » outrancièrement.

Force Jeunesse exige donc une loi qui interdira efficacement la discrimination envers les jeunes. S'il agit autrement, le gouvernement enverra un message inacceptable aux jeunes, a fait comprendre M. Rebello.

« Si le lien de confiance est rompu, ce sera beaucoup plus difficile de les convaincre de participer », a précisé le porte-parole de Force Jeunesse.

Cet échange a ravi le libéral Jean-Claude Gobé qui, depuis le début des travaux de la commission, rappelle sans cesse les engagements du gouvernement envers la jeunesse.

Mario Dumont dit comprendre les jeunes qui font un lien entre le débat sur les clauses discriminatoires et le sommet de février 2000. « Pour eux, a-t-il dit, c'est la parole du gouvernement qui est en jeu ».

Le chef de l'ADQ jugeait hier « surréaliste » la position de la ministre Lemieux qui, à son avis, ne défend pas véritablement son projet de loi. Il lui a suggéré hier de prendre modèle sur Jean Garon qui n'a pas eu peur de l'affrontement quand fut le temps de doter le Québec d'une politique de zonage agricole.

« PAR ICI LA SORTIE »

LE NOUVEAU FORFAIT
D'AIR NOVA POUR VOUS
ÉVADER RAPIDEMENT
ET À PETIT PRIX VERS
QUÉBEC, BAGOTVILLE,
BAIE-COMEAU, MONT-JOLI,
ÎLES-DE-LA-MADELEINE,
ROUYN-NORANDA, GASPÉ,
VAL-D'OR, SEPT-ÎLES

À partir de

149 \$

{ Ici, nous attirons votre attention sur les petits caractères. }



Les billets à prix réduit du forfait « Par ici la sortie » sont offerts sur les vols à l'intérieur du Québec. Il vous suffit de réserver deux jours ou moins avant votre départ, le nombre de sièges étant limité. Si votre horaire est souple, nos prix le sont aussi, avec des réductions pouvant aller jusqu'à 50 %. Même pas besoin de rester un samedi soir! Le prix annoncé est celui de l'aller simple. Sous réserve de certaines conditions. Réservez dès aujourd'hui en composant sans frais le 1-800-361-8620, ou en visitant notre site Internet : www.airnova.ca. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre agence de voyages. Il ne faut pas avoir un petit caractère pour lire des petits caractères, pas vrai?

airNova



airAlliance

2785452

Ottawa veut exporter les produits du phoque aux É.-U.

Le gouvernement Chrétien fera pression sur le Congrès américain pour autoriser ce commerce

Presse Canadienne
SAINT-JEAN, Terre-Neuve

Les partisans de l'industrie du phoque sur la côte Est ont été heureux d'apprendre, hier, qu'Ottawa veut faire pression sur le Congrès américain afin qu'il autorise l'importation des produits du phoque dans ce pays.

Même si ceux qui s'y connaissent estiment que le combat peut être long, il pourrait en résulter un

marché pouvant atteindre 100 millions de dollars par année.

L'industrie de la côte Est n'a jamais pu offrir les fourrures, le cuir, les capsules d'huile de phoque et les produits de la viande à une clientèle américaine, malgré l'intérêt manifesté par les détaillants.

La Loi sur la protection des mammifères marins, que le gouvernement des États-Unis a adoptée en 1972, a donné lieu à un moratoire sur l'importation des mammifères

marins et des produits qui en sont dérivés, en partant du point de vue qu'ils étaient menacés de disparition.

L'espèce n'est pas menacée

Le ministre des Affaires intergouvernementales de Terre-Neuve, Walter Noël, soutient que les phoques n'étaient pas menacés de disparition et ne le sont toujours pas aujourd'hui.

Le gouvernement s'attend à ce

que les résultats d'une étude récente sur leur population confirme ces assertions. Le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a accepté de tenter de convaincre les Américains d'éliminer la disposition de la loi ayant trait aux phoques.

Privée du marché américain lucratif, l'industrie du phoque a réussi néanmoins à se faire une clientèle en Russie et en Asie.

Hier, le premier ministre de Terre-Neuve, Brian Tobin, a visité

l'entreprise Vogue Furriers, à Saint-Jean, afin de féliciter les employés pour un contrat décroché récemment en Russie, avec l'aide d'une subvention provinciale de 10 000 \$.

Le propriétaire de l'entreprise, Bernie Halloran, soutient qu'il a de la difficulté à satisfaire la demande. Le client voulait acheter tous les manteaux de fourrure produits par son entreprise.

Il a finalement accepté de se faire livrer 200 manteaux d'ici janvier.

Munitions radioactives au large du Canada

Presse Canadienne
HALIFAX

Six tonnes de munitions radioactives reposent au fond de l'océan, au large de la Nouvelle-Écosse, dans une région fréquentée par les bateaux de pêche, a confirmé hier la Marine canadienne.

Les autorités ont déclaré que les navires de guerre avaient tiré des milliers de balles faites d'uranium appauvri au large de Halifax jusqu'à l'an dernier.

Elles ont cependant indiqué que les munitions ne posaient de risques ni pour les pêcheurs ni pour ceux qui consomment des fruits de mer pêchés dans la région.

« Nous n'avons pas déversé de résidus nucléaires. C'est de l'exagération », a soutenu le porte-parole de la Marine canadienne, Bill McKillip, sur les ondes du réseau anglais de Radio-Canada.

L'uranium appauvri est un produit dérivé de l'industrie nucléaire dont le niveau de radioactivité est faible et qui est utilisé pour renforcer les munitions et leur permettre de percer les blindages.

Les munitions ont été tirées par des mitrailleuses de type Phalanx qui avaient été installées sur les navires de guerre canadiens à l'aube de la guerre du Golfe.

« Nous ne savions pas que c'était radioactif », a affirmé un pêcheur interrogé,

Wayne Eddy, qui était visiblement surpris.

L'uranium appauvri a été utilisé fréquemment au cours de la guerre du Golfe. Certains pensent qu'il aurait provoqué des cas de cancer chez des enfants irakiens. Il a aussi été lié au mystérieux « syndrome de la guerre du Golfe », une maladie dont souffrent plusieurs militaires qui ont séjourné au Moyen-Orient.

M. McKillip a affirmé qu'il n'envisageait pas la récupération des munitions ni l'exécution de tests afin de savoir si les éléments radioactifs avaient pénétré la chaîne alimentaire.

Deux séismes modérés en Californie et en Ohio

Associated Press
ROHNERT PARK, Californie

Deux séismes modérés ont secoué hier le nord de la Californie et l'Ohio, sans faire de blessés ni de dégâts, a annoncé la porte-parole de l'Institut géologique américain, Pat Jorgenson.

Un tremblement de terre d'une magnitude de 4,2 sur l'échelle ouverte de Richter s'est produit peu avant 15 h 30 locale dans le nord de la Californie. L'épicentre de la secousse, qui n'a duré que quelques secondes, était situé le long de la faille Rodgers Creek, à environ 3 km de Rohnert Park, une petite ville à 26 km au nord de San Francisco.

Dans l'Ohio, un léger séisme a réveillé les personnes habitant à l'est de Cleveland peu après 6 h. L'épicentre a été localisé à proximité de Painesville, à environ 15 km au nord-est de Cleveland.

Vous avez des atouts incomparables.



Comparez les tarifs à la carte au nouveau forfait **Clés en main**^{MC} Bell et économisez.

Ce forfait comprend :

	Tarifs à la carte	Forfait Clés en main
• Ligne d'affaires dotée de 8 services de gestion d'appels	41,95 \$*	66⁹⁹ \$ / mois
• Messagerie vocale	5,00 \$	
• Messagerie vocale Bell / Bell Mobilité intégrée	3,00 \$	
• Accès ILLIMITÉ à Internet	27,95 \$**	
• Annuaire Pages Jaunes ^{MC} , avec inscription du courriel ou du site Web	9,00 \$	
• Pages Jaunes électroniques, lien vers le courriel	12,00 \$	
Total :	98,90 \$/mois	

Tout ça, sans compter les économies réalisées grâce au plan d'interurbain à tarif privilégié.

Pour connaître les détails : **1 877 PME-BELL**^{MC} www.bell.ca/solutions



En affaires, il n'y a que des solutions.^{MC}

Les tarifs varient selon la région. *Basé sur le forfait Accès local^{MC} PME Bell.
**Représente notre offre Internet comprenant le plus d'heures d'accès.
Certaines conditions s'appliquent. **Pages Jaunes** est une marque de commerce de Bell ActiMedia Inc., utilisée sous licence.

Le Courrier

Cyberpresse

technologie@lapresse.ca

Naviguer sans perdre son temps



Bruno Guglielminetti

collaboration spéciale

J'ai toujours l'impression de perdre de mon temps lorsque je me branche à Internet avant de trouver le site que je veux ou que je cherche. Existe-t-il un moyen de planifier ses recherches ou navigations sur le Web avant de se brancher ?

Nathalie Bertrand

C'est justement dans ce but et dans celui de vous faire découvrir des sites d'intérêt que moi, comme d'autres, éditons chaque année des guides et répertoires. Nous le faisons pour offrir aux internautes un coup de main pour planifier leur navigation sur le Web ou simplement voir d'abord sur papier ce qui pourrait les intéresser sur le sujet de leur choix avant de se brancher sur le Net. Pour planifier vos sessions Internet et faire disparaître

l'impression de perdre votre temps en ligne, vous pourriez commencer par consulter un de ces répertoires de sites Web avant de vous brancher. Que ce soit un guide qui présente uniquement des sites francophones ou un qui présente des sites anglophones et francophones confondus sur un même sujet, vous aurez de bonnes chances de trouver rapidement le site qui pourra répondre à votre question avant même d'être assise devant votre ordinateur.

D'ailleurs, parlant de répertoires de sites, j'en profite pour souligner la sortie de *L'Annuaire du Québec branché*, réalisé par les gens qui nous offrent depuis des années le répertoire de la Toile du Québec. Comme avec le service en ligne, on retrouve dans cet ouvrage une liste exhaustive de la présence québécoise sur le Web. Parmi les 10 000 sites Web recensés dans la version papier de la Toile, on trouve la présence gouvernementale, les entreprises et autres ressources québécoises qui peuvent vous venir en aide lors de la recherche d'information sur le Web. C'est le véritable bottin des pages jaunes du Web québécois.

Et puis, il ne faut pas négliger les magazines spécialisés. Que ce soit

le *Guide Internet*, le magazine *Sympatico* ou un magazine anglophone, ils présentent chaque mois des sites Web regroupés sous divers thèmes. Dans ce genre de dossier, vous pourriez également trouver un site d'intérêt pour vous. Pour savoir s'ils ont parlé de tel ou tel sujet, passez voir leur site Web.

J'ai beaucoup de cassettes vidéo 8 mm que j'aimerais modifier pour faire des montages, épurer des séquences, etc. Auriez-vous des suggestions à me faire concernant le type de logiciel (sur Windows 98) qui me permettrait de faire de l'editing ?

Robert Marleau

Après vous être assuré que votre ordinateur est doté d'une bonne carte vidéo, des entrées et sorties nécessaires pour brancher votre magnétoscope ou caméra 8 mm et, très important, après que vous ayez vérifié qu'il vous restait encore assez d'espace sur le disque dur de votre ordinateur, j'aurais deux recommandations à vous faire. D'abord, si vous désirez vous équiper de façon professionnelle, mon choix sans hésitation s'arrête sur le logiciel *Premiere* du fabricant Adobe, que je vous recommande chaudement. Avec ça, vous aurez

tout ce qu'il vous faut pour passer des heures et des heures de plaisir à monter vos souvenirs en un méga long-métrage, si vous le désirez. Évidemment, si vous voulez simplement faire un montage tout simple de vos cassettes, alors vous pouvez utiliser des logiciels moins sophistiqués et moins chers. Au nombre de ceux-ci, on trouve notamment le *MediaStudio Pro 5.2* de Ulead ou encore le *VideoStudio 3.0* du même fabricant. Dans les trois cas, vous pouvez télécharger une version complète du logiciel pour le tester avant l'achat.

Adobe Premiere

www.adobe.com/prodindex/premiere

Ulead MediaStudio Pro

www.ulead.com/mspro5

Ulead VideoStudio

www.ulead.com/vs

Avec AltaVista, j'aimerais savoir comment faire pour que, lorsque les gens tapent mon nom ou le nom de mon organisme, je sois inclus dans la liste des résultats.

Patrick Routhier

Vous parlez ici de la question de l'indexation. La chose est devenue à ce point sérieuse, tellement il y a

des sites Web de référence où laisser son nom et l'adresse de son site, que des entreprises offrent maintenant le service pour des sommes qui vont de dizaines à des centaines de dollars, selon l'importance de la tâche. Mais dans votre cas, si vous désirez que votre nom apparaisse lors d'une requête faite à votre nom de famille ou au nom d'un organisme, vous devrez d'abord avoir un site Web ou du moins, vous assurer que votre nom (ou le nom de l'organisme) figure sur un site Web. Par la suite, vous irez sur le site AltaVista et irez directement dans le bas de la page, où se trouve un lien vers la section « Add a Page ». Une fois sur cette page, vous n'aurez qu'à y inscrire l'adresse du site Web (<http://>) où se trouve votre nom. Par la suite, un des ordinateurs d'AltaVista validera la réception et fera la vérification de la page et, dans un jour ou deux, votre nom sera dans la grande base de données du moteur de recherche de AltaVista.

Pour communiquer avec Bruno Guglielminetti :

question@guglielminetti.com

Retrouvez toutes les chroniques de Cyberpresse sur le site Internet de La Presse : <http://lapresse.infinit.net>

La négociation, M. Bouchard, c'est un droit!

on n'est pas des PROPOS

SYNDICAT DE LA FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC

L'Allemagne compte brancher toutes ses écoles d'ici 2001

Agence France-Presse
BERLIN

Toutes les écoles allemandes seront dotées d'un accès à l'Internet d'ici 2001, a annoncé mardi soir le secrétaire d'État à l'Économie Sieg

mar Mosdorf lors d'une table ronde avec la presse à Hambourg.

Selon les chiffres fournis par M. Mosdorf, seules 35 % des écoles allemandes disposent actuellement d'un accès au réseau informatique mondial.

Cette mesure s'inscrit dans un vaste programme d'action intitulé « Innovations et emplois dans la société de l'information », qui devait être approuvé hier en conseil des ministres.

L'objectif du programme est d'élever le taux des utilisateurs réguliers de l'Internet à 40 % de la population en 2005 contre 9 % aujourd'hui », a précisé M. Mosdorf.

Parmi les autres mesures annoncées figurent l'extension des offres de formation professionnelle dans le domaine de l'information à 40 000 places et le doublement du taux d'emploi dans le télé-travail d'ici 2003.

L'un des objectifs est de faire passer à 40 % en 2003 la proportion des femmes dans les programmes de formation professionnelle et dans les cycles universitaires d'informatique, a ajouté le secrétaire d'État.

Il a averti que l'extension du commerce électronique allait entraîner des mutations fondamentales de la société. Le gouvernement doit de ce fait accorder une attention particulière aux petites et moyennes entreprises en raison de leur faible utilisation de l'Internet (9 %), a-t-il ajouté.

Dernier droit pour le bogue de l'an 2000

Agence France-Presse
PARIS

À cent jours hier du passage à l'an 2000, les campagnes de mobilisation contre le bogue de l'an 2000 ont donné des résultats rassurants dans la plupart des pays du monde, même si certaines zones apparaissent encore à risque, selon une enquête des bureaux de l'AFP.

Le bilan des campagnes de mobilisation nationales lancées en 1997 est inégal : États-Unis et Canada sont très avancés dans leur préparation, l'Europe est hétérogène, tandis qu'en Europe de l'Est, en Afrique et dans une moindre mesure en Asie, les experts s'attendent à de nombreux blocages.

D'après les consultants Gartner Group, il y aurait 225 milliards de lignes de code à vérifier dans le monde. La plupart des experts estiment impossible de tout vérifier avant l'an 2000.

Selon tous les sondages, le nombre de personnes doutant de la réalité du problème est très élevé, même en Occident. Pourtant, les prédictions apocalyptiques fleurissent : aux États-Unis, les ventes d'équipements de survie et d'appareils à l'énergie solaire s'accroissent.

La principale crainte des Américains concerne l'étranger, et l'administration a établi des fiches d'information soulignant clairement qu'il vaut mieux passer le réveillon à Berlin ou Paris qu'à Moscou.

loto-québec résultats

Oufs d'OR Tirage du 99-09-22

1 ^{er} numéro	2 ^e numéro
593202	795575
25 000 \$	50 000 \$

3^e numéro
630724
100 000 \$
Ces 3 numéros gagnants sont décomposables

649 Tirage du 99-09-22

2 11 24 29 42 46

Numéro complémentaire: 23

49 Tirage du 99-09-22

6 13 14 19 21 49

Numéro complémentaire: 17

GAGNANTS	LOTS
6/6	0
5/6+	0
5/6	9
4/6	1 140
3/6	20 416

Ventes totales: 520 951,50 \$

Banco Tirage du 99-09-22

3 5 7 11 21

23 24 25 28 34

35 41 50 51 53

54 56 58 62 64

405 9034

Extra Tirage du 99-09-22

NUMÉRO 964192

Quotidien Tirage du 99-09-22

3 4

405 9034

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Besoin d'aide ?
Composez l'un de ces numéros d'urgence

5 jours\sem.	Centre de référence du Grand Montréal	☎ 527-1375
24 hres\7 jours	S.O.S. Violence conjugale	☎ 873-9010 (Ext.: 1-800-363-9010)
24 hres\7 jrs	Protection de la jeunesse (urgence sociale)	☎ 896-3300 ou 896-3100
8 - 24 hres\7 jrs	Déprimés anonymes	☎ 278-2130
24 hres\7 jrs	Drogue : aide et référence	☎ 527-2626 (Ext.: 1-800-265-2626)
24 hres\7 jrs	Parents anonymes	☎ 288-5555 (Ext.: 1-800-361-5085)
24 hres\7 jrs	Suicide - Action Montréal	☎ 723-4000
24 hres\7 jrs	Tel-jeunes	☎ 288-2266 (ext.: 1-800-263-2266)
24 hres\7 jrs	Tel-Aide	☎ 935-1101
24 hres\7 jrs	Grossesse-Secours	☎ 271-0554
6 jours\sem.	L'Association G.R.A.N.D. (Aide aux grand-parents)	☎ 846-0574
24 hres\7 jrs	Agression sexuelle (centre pour victimes)	☎ 934-4504
24 hres\7 jrs	Jeunesse J'écoute	☎ 1-800-668-6868
24 hres\7 jrs	Jeu: aide et référence	☎ 527-0140 (Ext.: 1-800-461-0140)
18 - 23 hres\7 jrs	Gai Écoute	☎ 866-0103 (Ext.: 1-888-505-1010)
5 jours\sem.	CLSC de votre quartier ou votre région	
24 hres\7 jrs	CLSC Info-Santé de votre quartier ou votre région	

RESTAURANT **Marché** MÖVENPICK

FRAIS PLATS CUISINÉS JUSQU'À 2 H TOUS LES JOURS!

Ouvert de 7 h 30 à 2 h, 7 jours sur 7.

A PLACE VILLE MARIE
COIN UNIVERSITY ET CATHICART
861-8181

SPÉCIAL DE FIN DE SOIRÉE! 2 CRÊPES POUR LE PRIX DE 1 APRÈS 22 H.



PHOTO AP

Le volcan Mayon, un des plus actifs de la planète, a craché une énorme colonne de cendres rougeâtres dans le ciel d'Albay, une province de l'est des Philippines.

Le volcan Mayon se réveille

Agence France-Presse
MANILLE

Le volcan Mayon dans l'est des Philippines a rejeté hier de la cendre en fusion peu après une violente explosion, mais les experts estiment qu'il ne s'agit pas encore d'une éruption.

Le bruit d'une violente explosion a été entendu vers 11 h 45 locales (3 h 45 GMT), provoquant des secousses ressenties dans les alentours, avant qu'une énorme colonne de cendres rougeâtres ne s'élève dans les airs, selon des témoins à Legaspi, ville proche du volcan.

Le vulcanologue philippin Raymundo Punong-

bayan a indiqué que pour le moment il ne s'agissait que d'une « explosion de courte durée », précisant toutefois qu'une alerte de niveau 2 était en vigueur autour du volcan, ce qui signifie qu'une éruption est possible, mais pas imminente.

Un porte-parole gouvernemental, Delia de Hitta, a indiqué de son côté qu'à Legaspi, l'explosion avait surpris les habitants, mais qu'il n'y avait pas de signe de panique.

Les habitants de Legaspi sont normalement tenus de se maintenir à une distance d'au moins six kilomètres du volcan, mais beaucoup ignorent cet avertissement pour cultiver les pentes fertiles du volcan.

Le volcan Mayon est l'un des plus actifs de la planète. Il est entré en éruption au moins quarante fois depuis 1916. La dernière éruption le 2 février 1993 avait fait 78 morts.

Le jugement Marshall consterne les pêcheurs des Maritimes

Presse Canadienne
BURNT CHURCH

Le jugement rendu dans l'affaire Marshall, qui autorise les autochtones à pêcher le homard sur une base commerciale, provoque des tensions au sein de la communauté blanche.

Malgré les restes de l'ouragan Gert et les pluies diluviennes qui sévissaient hier après-midi, plusieurs pêcheurs autochtones de la réserve de Burnt Church se sont affairés à remonter les casiers à homards qu'ils avaient mouillés en fin de semaine.

Les autochtones ont en effet obtenu le droit, suite au récent jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Donald Marshall Jr., de pêcher et de chasser au niveau commercial. Les pêcheurs autochtones de Burnt Church n'ont pas perdu de temps. Ils étaient déjà au quai de cette localité tôt, samedi dernier, afin de préparer leurs petites embarcations d'une quinzaine de pieds à peine.

Ils ont mouillé près de 1100 casiers et un seul acheteur aurait ramené au quai de Burnt Church près de 25 000 livres de homard, dans la seule journée de mardi. Ces 25 000

livres représentent l'équivalent d'une récolte de deux mois pour les pêcheurs côtiers.

Ceux-ci n'ont donc pas tardé à s'insurger et demander l'intervention du gouvernement fédéral.

L'Union des pêcheurs des Maritimes (UPM) a adressé hier une lettre au premier ministre du Canada, Jean Chrétien, pour lui demander d'agir rapidement afin de suspendre les effets du jugement, en attendant que le Cabinet puisse se réunir et régler la question, a fait savoir le secrétaire général de l'UPM, Michael Belliveau.

Enquête sur la police de Los Angeles

Agence France-Presse
LOS ANGELES

Une commission interne de quelque 50 membres a été mise sur pied pour enquêter sur l'ensemble des activités de la police de Los Angeles (LAPD), a annoncé hier le chef de la police de la deuxième ville des États-Unis, Bernard Parks.

La formation de cette commission, qui devrait achever sa tâche dans quatre à six semaines, fait suite aux accusations portées contre des policiers, soupçonnés d'avoir tué ou blessé des individus désarmés et d'avoir ensuite maquillé les faits pour faire croire à des agressions.

« Nous examinerons tout ce que nous faisons », a déclaré hier Bernard Parks au cours d'une conférence de presse. Mardi, le chef de la police de Los Angeles avait déclaré devant le conseil municipal que « l'enquête n'en était qu'à son début » et qu'il était « tout à fait possible » qu'un plus grand nombre de policiers soient impliqués.

Jusqu'à présent, 11 policiers, qui étaient stationnés ou l'avaient été dans la division Rampart, une zone à forte population immigrée, ont été suspendus.

Ce scandale, considéré comme le pire que connaît la LAPD depuis 1930, a été déclenché par les révélations d'un policier, Rafael Perez, condamné pour vol de drogue et qui a accepté de collaborer avec la justice en échange d'une sentence moins lourde.

AVIS LÉGAUX - APPELS D'OFFRES SOUMISSIONS - ENCANS

Avis

Avis est donné à tous les participants actifs et non actifs, à tous les bénéficiaires actuels ainsi qu'à toute personne qui croit avoir des droits en vertu du Régime de retraite pour les employés cadres de Hilton Canada Inc. (n° d'enregistrement : 20642) que le régime a été terminé totalement en date du 31 décembre 1998 et qu'il est depuis cette date en voie de liquidation.

Conformément à l'article 203 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec, le 30 avril 1999, un relevé des droits suite à la terminaison totale du régime a été envoyé à toutes les parties intéressées les informant de leurs droits et de leur valeur tel qu'établi dans le rapport de terminaison.

Les personnes croyant détenir des droits en vertu du régime et qui n'auraient pas reçu le relevé décrit ci-dessus peuvent, au plus tard 30 jours après la date de la présente publication, informer par écrit le comité de retraite ou la Régie des rentes de leurs droits à l'adresse ci-dessous.

Comité de retraite
Hilton Canada Inc.
Michael Binder
145 Richmond Street West
Toronto (Ontario)
M5H 2L2

Régie des rentes
Régie des rentes du Québec
2600, boul. Laurier
Case postale 5200
Québec (Québec)
G1K 7S9

Un projet d'entente a également été envoyé à toutes les parties intéressées le 30 avril 1999, les informant de l'existence d'un excédent d'actif et de la méthode de répartition de cet excédent.

Les personnes croyant détenir des droits en vertu du régime et qui n'auraient pas reçu le projet d'entente décrit ci-dessus peuvent informer par écrit le comité de retraite de leurs droits à l'adresse ci-dessus, au plus tard 60 jours après la date de la présente publication, à moins qu'il n'y ait recours à l'arbitrage pour faire décider qui aura droit à l'excédent d'actif, auquel cas les intéressés auront jusqu'à la date où l'affaire sera prise en délibéré pour faire valoir leurs droits. Les personnes qui pourront justifier leurs droits pourront consulter le texte du projet d'entente ou en demander une copie à la même adresse. Ces personnes peuvent, dans les mêmes délais, informer par écrit le comité de retraite de leur opposition au projet d'entente, s'il y a lieu, à l'adresse ci-dessus.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

AVIS COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT SÉANCE PUBLIQUE

DATE : Le 28 septembre 1999 HEURE : 19 h

SUJETS : Présentation du rapport annuel de la Station d'épuration pour l'année 1998

Réflexion sur l'auto-financement de la division Air et Eau du Service de l'environnement

- Concept de tarification

Dossier « Info-Poêle à bois »

LIEU : Communauté urbaine de Montréal, Cours Mont-Royal, 1550, rue Metcalfe, 14^e étage, Montréal (métro Peel).

Une période de questions est prévue au cours de la séance. Pour poser des questions, les intervenants doivent s'inscrire entre 18 h 45 et 19 h.

INFORMATION : (514) 280-3460



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX

APPEL D'OFFRES

1999-63 Demande de recommandations
Systèmes téléphoniques et périphériques
Des soumissions dans des enveloppes scellées et identifiées par numéro et titre d'appel d'offres adressées au Bureau du Greffier, 12001, boul. de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7, seront reçues jusqu'à 11 h, le jeudi 14 octobre 1999, pour être ouvertes publiquement après l'heure indiquée.

Les documents de soumissions sont disponibles auprès de :

Monsieur André Lachapelle
Chargé de projets techniques
COMTOIS & CARIGNAN
210, de montarville, bureau 1030
Boucherville (Québec) J4B 6T3
Téléphone : (450) 449-8813
Télécopieur : (450) 449-4854
Courriel : alachapelle@comtois-carignan.ca

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis à cet effet.

Des frais de 50 \$ sont exigés pour obtenir les documents (chèque visé ou argent comptant) au nom de la ville de Dollard-des-Ormeaux.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ou aucun frais envers le ou les soumissionnaires.

Service de l'approvisionnement
Lynda Laferrière, Chef de Service



Ville de Pierrefonds

APPEL D'OFFRES

Soumission N° A-99-02

FOURNITURE ET LIVRAISON DE DEUX (2) TRACTEURS-CHARGEURS SUR ROUES, ARTICULÉS 2,5 m³ - 3,25 vge³, DIESEL
LA VILLE DE PIERREFONDS demande des soumissions en triplicata, sous enveloppe cachetée marquée :

Soumission A-99-02 - Fourniture et livraison de deux tracteurs-chargeurs sur roues, articulés 2,5 m³ - 3,25 vge³, diesel adressée au greffier de la Ville, M^{re} Chantal Gauvreau, au 13 665, boulevard Pierrefonds, Pierrefonds, Québec.

Renseignements : Monsieur Pieter Koppes, téléphone : (514) 624-1159

Ces soumissions seront reçues jusqu'à 9 heures, le 12 octobre 1999, et ouvertes publiquement immédiatement.

Seules les soumissions sur les formulaires préparés par la Ville seront acceptées. Copies des documents de soumission pourront être obtenus au bureau du greffier à l'adresse précitée.

La Ville de Pierrefonds ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation de sa part.

http://appels.doffres.com/

Le greffier,
Chantal Gauvreau, avocate



APPELS DE SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise :

www.hydroquebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants :

Montréal et environs : (514) 745-5720
Extérieur : 1 800 363-0910

APPEL D'OFFRES

APPROVISIONNEMENT
UNE (1) CAMIONNETTE 3/4 TONNE,
ANNÉE 2000, P.N.B.V. 8600 LBS.
DEUX (2) MINI-FOURGONNETTES VITRÉS,
ANNÉE 2000, P.N.B.V. 3500 LBS.
SERVICE DE CONCIERGERIE POUR LES
BÂTIMENTS MUNICIPAUX, ANNÉE 2000.

Des soumissions scellées, dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur MARC BRUNET, Directeur des Achats, au numéro 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à :

Mardi 12 octobre 1999 à quatorze heures (14h00). Les documents relatifs aux soumissions peuvent être obtenus au bureau du Directeur des Achats moyennant un dépôt de vingt (\$20.00) dollars. Ce dépôt sera remboursable UNIQUEMENT aux soumissionnaires ayant déposé une soumission.

Les soumissions seront ouvertes publiquement le :

Mardi 12 octobre 1999 à quatorze heures (14h00), dans la Salle du Conseil, au numéro 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec.

La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Mme J. Habra, O.M.A.
Greffière

NOTA BENE: Une visite obligatoire des bâtiments municipaux pour le contrat de conciergerie aura lieu LUNDI le 4 OCTOBRE 1999 À 13H00. Les soumissionnaires absents ne pourront se qualifier et leur soumission sera rejetée.

2787017

Quatre satellites américains en orbite

Associated Press
MOSCOU

Une fusée russe a mis en orbite hier quatre satellites de communications américains Globalstar depuis le pas de tir de Baïkonour, ont annoncé les forces de missiles stratégiques russes citées par l'agence de presse Interfax.

Les satellites vont faire partie d'un réseau mondial de téléphones mobiles. Les quatre premiers ont été lancés dans l'espace par une fusée américaine Delta en février 1998, la Russie en ayant placé 12 autres en orbite après un lancement raté l'automne dernier.

Deux autres lancement de satellites Globalstar par des fusées russes sont prévus en octobre et en novembre, ont précisé les autorités russes citées par Interfax.

Au total, la Russie prévoit huit autres lancements destinés à mettre en orbite 32 autres satellites construits par Space Systems Loral, une filiale de l'entreprise new-yorkaise Loral Space and Communications.

La Russie n'a pas dévoilé combien elle facturait les lancements commerciaux, mais le chiffre d'environ 70 millions de dollars US a été avancé par certains médias.

Moscou loue le cosmodrome de Baïkonour (Kazakhstan), qui a été édifié alors que le Kazakhstan faisait encore partie de l'Union soviétique, afin de l'utiliser pour des lancements de navettes spatiales habitées et de satellites.

APPEL D'OFFRES

Des soumissions, sous pli cacheté, sont reçues au bureau du greffe de la Ville de Saint-Laurent, à l'Hôtel de Ville, 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent (Québec) H4M 2M7, jusqu'au mardi 5 octobre 1999 à 10 h pour :

P-99-10-621 Béton bitumineux préparé à chaud, en usine

P-99-10-622 Pierre concassée

P-99-10-623 Location selon une base horaire, sur demande, de rétro-excavatrice et de camion dix roues comprenant les opérateurs pour des travaux d'urgence pour l'aqueduc et les égouts pour l'année.

Concernant l'appel d'offres P-99-10-623, le service visé par cet appel d'offres est un service d'urgence. Par conséquent, la municipalité exige que le service puisse être obtenu dans un délai maximum de 30 minutes, peu importe l'éventualité.

P-99-10-624 Pièces authentiques Bombardier

P-99-10-625 Vente de métaux de rebut pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2000.

Les formules, les conditions des soumissions et les devis peuvent être obtenus, gratuitement, au bureau du Coordonnateur senior - Achats et Magasins, 13001, boulevard Cavendish, Saint-Laurent, durant les heures de bureau, à compter du jeudi 23 septembre 1999 à 9 h.

Veillez noter que nos bureaux sont fermés durant l'heure du dîner, soit de 12 h à 13 h, du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi après-midi.

Les soumissions sont ouvertes publiquement à l'Hôtel de Ville le mardi 5 octobre 1999 à 10 h. Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

SAINT-LAURENT, le 23 septembre 1999

Pierre Lebeau, c.g.a.
Directeur général

2786980

Saint-Laurent

